



BROADPEAK

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 250 833,72 euros

Siège social : 3771, Boulevard des Alliés – 35 510 Cesson-Sévigné

524 473 063 RCS Rennes

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025



This is streaming at its peak

BROADPEAK

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 250.833,72 euros
Siège social : 3771, Boulevard des Alliés – 35 510 Cesson-Sévigné
524 473 063 RCS Rennes

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Broadpeak (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, détenues en totalité, la société de droit canadien Broadpeak Video Systems Canada Incorporated, la société de droit américain Broadpeak Video Systems Corporation et la société de droit singapourien Broadpeak Asia Pacific Limited (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2025 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	4
1.1. Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2025	4
1.2. Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3. Incidences géopolitiques	7
1.3.1. Incidences de la guerre en Ukraine	7
1.3.2. Incidences des mesures américaines en matière douanière.....	7
1.3.3. Incidences de la guerre au Proche-Orient	8
1.4.1. Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé	8
1.4.2. Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat.....	9
1.5. Activité en matière de recherche et développement et de production.....	10
1.5.1. Organisation.....	10
1.5.2. Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	11
1.6. Activités polluantes ou à risque d'ordre environnemental	11
1.7. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	11
1.7.1. Risques liés à l'activité	11
1.7.2. Risques financiers.....	14
1.8. Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	18
1.8.1. Hausse des prix des équipements informatiques.....	18
1.8.2. Crédit Impôt recherche.....	18
1.8.3. Guerre au Moyen-Orient	18
1.9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	19
CHAPITRE 2 - Filiales et participations.....	20
2.1. Activités des filiales de la Société.....	20
2.2. Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	21
2.3. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	21
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement.....	22
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	23
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	24
CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	25
6.1. Répartition du capital au 31 décembre 2025	25
6.2. Franchissement de seuils légaux.....	25
6.3. Actionnariat salarié au titre des Plans de la société	26
6.4. Informations relatives à l'autocontrôle	26
CHAPITRE 7 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	28
7.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale.....	28
7.2. Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	33
7.3. Conventions conclues avec les mandataires sociaux.....	38
7.4.1. Code de gouvernance	38
7.4.2. Administrateurs indépendants.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 8 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	42
CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL	43

9.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	43
9.2. Participation au capital des mandataires sociaux.....	45
CHAPITRE 10 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....	46
10.1. Options de souscription ou d'achat d'actions	46
10.2. Attributions gratuites d'actions	46
10.3. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)	46
CHAPITRE 11 - Mandat des commissaires aux comptes Commissaire aux comptes.....	47
11.2. Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025	47
CHAPITRE 12 - Liste des conventions réglementées.....	48
12.1.Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025	48
12.2.Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2025.....	48
12.3.Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025.....	48
12.4.Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	48
12.5.Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	48
CHAPITRE 13 - Informations diverses.....	49

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société à la rubrique « Investisseurs » (<https://broadpeak.tv/fr/investisseurs/>) et « What's happening » (<https://broadpeak.tv/whats-happening/>).

1.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Depuis sa création, Broadpeak (ci-après la « Société ») a bâti son développement sur une mission : déployer à l'échelle mondiale des solutions logicielles permettant de diffuser en streaming le contenu que les gens adorent avec une qualité d'expérience exceptionnelle. Ces solutions s'adressent aux principaux acteurs mondiaux du marché : grands opérateurs TV et télécoms, plateformes mondiales de diffusion (« OTT ») mais aussi nouveaux médias du monde de l'entreprise, du sport ou du divertissement.

A fin 2025, Broadpeak comptait plus de 200 clients dans 50 pays représentant un parc de plus de 250 millions d'utilisateurs à travers le monde. Parmi ces clients figurent des références telles que Bouygues Telecom, Orange, TF1, Telecom Italia, BT Group, Deutsche Telekom, Intigral, StarHub TV+, Mediaprima, JIO Hotstar ou Megacable. Broadpeak compte 282 collaborateurs dans 23 pays. La Société est implantée essentiellement en France (siège à Cesson Sevigné, 3e ville de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole) mais également aux Etats-Unis (Denver), au Canada (Ottawa), au Brésil (Sao Paulo), à Singapour et Dubaï. Broadpeak réalise environ 90% de son chiffre d'affaires à l'International. Depuis 2015, Broadpeak affiche une croissance annuelle moyenne de plus de 25%.

La Société a été créée en 2010 par Messieurs Jacques Le Mancq (actuel président directeur général), Fabrice Bellanger (actuel Directeur des ventes internationales), Dominique Colombel (actuel administrateur), Pierre-Jean Guéry, Pierre Parioleau et Ronan Riou (tous trois ingénieurs dans la Société). Les six fondateurs ont tous été salariés de Technicolor (aujourd'hui Vantiva, actionnaire à hauteur de 8,15% du capital), ou avant cela de sociétés évoluant dans le secteur, et ont fait partie des équipes qui ont participé au lancement des premières solutions de streaming sur les réseaux ADSL.

La Société est marquée par une forte culture de l'innovation. Dès septembre 2012, soit deux ans seulement après sa création, Broadpeak lance à l'occasion du Salon International IBC à Amsterdam une technologie innovante pour le multicast ABR (Adaptative Bit Rate ou débit adaptatif) baptisée nanoCDN. En s'appuyant sur le réseau domestique des utilisateurs (passerelles internet, routeurs wifi, décodeurs TV), la technologie multicast ABR permet de mieux absorber les pics de trafic internet même en cas de forte audience et réduit de façon drastique les investissements nécessaires coté opérateurs pour délivrer une qualité de streaming haute performance pour les événements en direct. La Société a gagné ses premières distinctions à l'occasion de ce lancement.

Cette première innovation de rupture est protégée par une série de brevets tout comme les suivantes. La Société a ainsi, au fil des années, su protéger ses inventions au niveau international et dispose aujourd'hui d'un large portefeuille de brevets matérialisé par onze familles de brevets. D'autres innovations suivront comme la technologie de sélection de CDN baptisée Umbrella CDN en 2013 ou la technologie Diversity en 2016 afin d'améliorer la qualité d'expérience.

En 2022, Broadpeak lance sa plate-forme SaaS broadpeak.io qui met à disposition certaines technologies de streaming sous la forme d'une plate-forme d'APIs (Application Programming Interfaces) disponible par

abonnement. Cette culture de l'innovation est un marqueur fort de l'identité de la Société et qui est largement reconnue par les professionnels du secteur.

Depuis sa création, la Société a investi, en cumulé, plus de 70 millions d'euros en R&D, financés en grande partie par les revenus liés à l'activité. En 2019, Eutelsat, l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites commerciaux, est entré au capital de la Société via un investissement de 10 millions d'euros (dont 2,8 millions d'euros d'augmentation de capital et un emprunt obligataire de 4,2 millions d'euros). Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de l'opérateur de satellites qui mise sur la complémentarité entre les technologies IP et le satellite. Elle permet aux deux entreprises de mettre en commun leurs moyens technologiques pour élargir leurs portefeuilles de services respectifs auprès des opérateurs télécoms, des groupes de médias et des fournisseurs de contenus, en leur offrant des solutions de transport vidéo clef-en-main en réponse à la forte croissance de la demande de contenus vidéo, sur tous les réseaux.

En 2022, Broadpeak lève 20M€ lors de son Introduction en Bourse sur le marché Euronext. Ces nouvelles ressources financières permettent notamment à la Société de renforcer son leadership sur les solutions de streaming à l'échelle et de monétisation.

La Société dispose d'une offre à l'échelle mondiale. Celle-ci est adaptée aux plates-formes simples comme aux grands systèmes permettant d'atteindre plusieurs millions d'abonnés simultanément sans altérer l'expérience utilisateurs. L'offre de Broadpeak est particulièrement adaptée pour les événements à forte audience diffusés en direct comme le sport.

1.2. SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours de l'année 2025, Broadpeak (ci-après la « Société ») a poursuivi son développement technique et commercial ainsi que la structuration du groupe dont elle est la Société mère (ci-après le « Groupe »).

Le 30 janvier 2025, TELUS sélectionne Broadpeak pour simplifier et optimiser ses services de vidéo en streaming. L'opérateur canadien s'appuie sur la solution Origin Packager de Broadpeak, déployée sur Google Cloud Platform, afin de réduire ses coûts d'infrastructure tout en améliorant la qualité d'expérience pour ses abonnés.

Le 10 mars 2025, Chunghwa Telecom, le principal opérateur de télécommunications à Taiwan, s'associe à Broadpeak afin de générer de nouveaux relais de croissance en matière de monétisation pour son service de streaming Hami Video, en s'appuyant sur la solution d'insertion publicitaire côté serveur (SSAI) de Broadpeak via la plateforme SaaS broadpeak.io. En exploitant pour la première fois des capacités avancées d'insertion publicitaire dynamique afin d'améliorer l'expérience de visionnage et d'augmenter les revenus publicitaires, l'opérateur taiwanais renforce la monétisation de la diffusion de matchs de basketball en direct et des contenus associés au sein de sa chaîne premium de streaming sportif, accessible en continu.

Le 1^{er} avril 2025, Broadpeak lance EdgePeak™, un moteur logiciel de mise en cache vidéo et données permettant aux opérateurs et aux fournisseurs de contenus de construire un CDN haute performance, capable de diffuser des flux vidéo vers des audiences plus larges, tout en réduisant les coûts et en luttant contre le piratage de contenus. EdgePeak permet aux développeurs d'applications CDN, de cache et d'edge computing d'exploiter facilement, via des API ouvertes, les composants fondamentaux des logiciels de streaming haute performance de Broadpeak, en garantissant un niveau maximal de qualité, de flexibilité et de sécurité pour la création de services de diffusion vidéo évolutifs.

Alors que la consommation mondiale de streaming connaît une forte croissance, les grands opérateurs de réseaux et les principaux éditeurs de contenus ont besoin de solutions fiables et sécurisées pour gérer des volumes de trafic vidéo sans précédent, sur leurs propres services de streaming comme sur ceux de tiers, tout en limitant les investissements matériels supplémentaires. EdgePeak fournit une solution aux

organisations qui construisent leur propre CDN. EdgePeak peut délivrer des performances supérieures à 1 Tbps, offrant une optimisation du streaming inégalée et une sécurité native, tout en constituant une plateforme centrale pour développer et exploiter facilement des applications vidéo de haute qualité.

Le 14 avril 2025, Broadpeak annonce un partenariat avec Media Prima Berhad, l'un des plus grands groupes médias de Malaisie, s'appuyant sur le service d'insertion publicitaire côté serveur (SSAI) de Broadpeak pour accompagner la transformation des revenus OTT. Le diffuseur de premier plan utilise la solution d'insertion publicitaire dynamique de Broadpeak via la plateforme SaaS broadpeak.io afin de monétiser son service OTT Tonton — une plateforme de streaming live en forte croissance proposant un large éventail de contenus locaux et exclusifs en direct, dont l'une des chaînes généralistes les plus populaires de Malaisie, TV3.

Le 11 juin 2025, Rotana Media Services (RMS, Arabie Saoudite) s'est associé à Broadpeak afin d'alimenter la diffusion d'expériences publicitaires personnalisées sur les téléviseurs connectés et les plateformes de streaming au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En s'appuyant sur le service d'insertion publicitaire côté serveur (SSAI) de Broadpeak via la plateforme SaaS broadpeak.io, RMS permet un ciblage dynamique avancé pour les annonceurs tout en garantissant des transitions fluides et une expérience personnalisée de qualité broadcast pour des audiences multi-plateformes à travers la région.

Le 16 juin 2025, i-CABLE Communications Limited (Hong-Kong) annonce le lancement de la nouvelle chaîne i-CABLE FAST au cours du second semestre de l'année. Cette nouvelle offre s'appuie sur la technologie d'insertion dynamique de publicité côté serveur (Server-Side Dynamic Ad Insertion) fournie par Broadpeak, afin de toucher efficacement des audiences internationales. Parallèlement, l'application officielle HOY renforce son offre de micro-dramas et s'intègre étroitement à The Trade Desk, la plus grande plateforme d'achat média indépendante (DSP) au monde, afin d'améliorer significativement les performances publicitaires.

Le 7 juillet 2025, RMC BFM annonce avoir retenu la solution de Broadpeak pour l'insertion de publicités côté serveur (SSAI), fournie via la plateforme SaaS broadpeak.io, pour enrichir les expériences publicitaires dynamiques sur ses chaînes de streaming TV et radio. Le groupe RMC BFM possède des chaînes de télévision phares comme BFM TV, chaîne d'information la plus populaire en France, avec 12,3 millions de téléspectateurs quotidiens, ainsi que des chaînes de radio parmi les plus écoutées, telles que RMC. Le déploiement de la solution contribue à renforcer la monétisation de l'ensemble des applications OTT détenues par RMC BFM et des plateformes de distribution partenaires, notamment RMC BFM Play, Molotov et d'autres environnements de télévision connectée (CTV).

Le 22 juillet 2025, NAGRAVISION, société du Groupe Kudelski et premier fournisseur indépendant mondial de solutions de protection de contenus et de médias et divertissement annonce l'extension de son partenariat avec Broadpeak afin de proposer une solution de sécurité de streaming de nouvelle génération destinée aux fournisseurs de contenus sportifs en direct. La solution conjointe permet de détecter, d'identifier et de perturber stratégiquement les flux pirates afin d'en dégrader la qualité et la fiabilité, les rendant ainsi inexploitable, tout en garantissant un service continu pour les clients payants. Elle maximise à la fois la protection des revenus et la satisfaction des spectateurs.

Le 26 août 2025, Broadpeak lance une nouvelle solution anti-piratage destinée à aider les fournisseurs de contenus à combattre les pertes de revenus et le piratage lors d'événements de streaming à très grande échelle. Présentée pour la première fois dans sa version complète à l'IBC 2025 (12-15 septembre), cette offre de sécurité globale renforce l'infrastructure de streaming (CDN) de Broadpeak avec des capacités anti-piratage, spécialement conçues pour la vidéo, offrant ainsi aux fournisseurs de services vidéo une alternative plus performante aux fonctions de sécurité génériques des CDN ou aux systèmes internes moins sophistiqués.

Cette collaboration permet aux détenteurs de droits sportifs et aux diffuseurs de détecter, identifier et neutraliser le piratage en temps réel, rendant les flux pirates impossibles à regarder, tout en maintenant une expérience de visionnage premium à faible latence pour les abonnés légitimes.

Le 27 août 2025, Broadpeak annonce avoir été choisi par le groupe international de télécommunications Telenor pour assurer la diffusion de ses services de streaming vidéo dans les pays nordiques.

Telenor s’est appuyé sur Broadpeak pour remplacer son infrastructure existante de réseau de diffusion de contenu (CDN) et déployer une plateforme moderne, unifiée et évolutive. Cette nouvelle solution vise à améliorer significativement l’expérience de streaming sur des millions d’appareils clients dans les pays nordiques, couvrant à la fois les services internes de Telenor et ceux de clients tiers.

Les offres de streaming de Telenor dans la région – Telenor, T-We, Telenor Stream et DNA TV – donnent accès à des centaines de chaînes linéaires, à des événements sportifs en direct et à des séries de divertissement, accessibles via les téléviseurs connectés ainsi que les applications web et mobiles.

Le 29 octobre 2025, Astro, leader malaisien des contenus et du divertissement sélectionne Broadpeak pour mettre en œuvre deux évolutions majeures : un packaging d’origine hybride afin de simplifier la diffusion vidéo de sa plateforme de streaming de nouvelle génération sooka, et une solution CDN intégrant un cache local haute performance pour les clients Astro Fibre. Ces déploiements permettent à Astro de réduire ses coûts d’infrastructure tout en proposant à des millions de téléspectateurs malaisiens des expériences vidéo premium, en direct et à la demande.

Parallèlement, Astro a déployé la solution EdgePeak™ de Broadpeak afin d’optimiser la distribution de contenus auprès des clients Astro Fibre, dans le cadre de son approche CDN hybride enrichie. Ce nouveau déploiement apporte des capacités de cache local en périphérie du réseau de l’opérateur, améliorant les performances de streaming et la qualité d’expérience (QoE) des abonnés Astro Fibre, tout en réduisant la consommation énergétique et les coûts. EdgePeak fournit de puissantes capacités de mise en cache et de « Edge Computing », renforçant la sécurité, l’efficacité énergétique et l’optimisation des ressources pour les opérateurs souhaitant construire leur propre CDN haute performance.

L’année a également été marquée par une forte présence de la Société sur les grands rendez-vous internationaux du secteur. Broadpeak a ainsi participé à plus de 40 événements au cours de l’année dont le CES (Las Vegas), le Mobile World Congress (Barcelone), le NAB Show (Las Vegas), le CABSAT (Dubai), Broadcast Asia (Singapour) ou l’IBC (Amsterdam).

1.3. INCIDENCES GEOPOLITIQUES

1.3.1. INCIDENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l’Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d’impact significatif dans la mesure où elle n’a pas d’activité en Russie, et que son chiffre d’affaires en Ukraine est limité, et qu’il ne s’approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n’y est implanté.

1.3.2. INCIDENCES DES MESURES AMERICAINES EN MATIERE DOUANIERE

Les mesures douanières mises en place aux Etats-Unis n’impactent pas de manière significative le Groupe dont les ventes d’équipements matériels sont faibles sur le sol américain.

Un risque potentiel pourrait émerger si les autorités américaines devaient décider l’imposition de nouvelles mesures douanières. Bien que les logiciels distribués sans support physique ne semblent pas actuellement

visés, une extension des droits de douane à certains services numériques ne peut être exclue. Cela pourrait impacter la compétitivité et la rentabilité de certaines de nos offres sur le marché américain.

1.3.3. INCIDENCES DE LA GUERRE AU PROCHE-ORIENT

Des tensions géopolitiques et événements récents ont affecté la région du Moyen-Orient. À la date d'arrêté des comptes, la Groupe a analysé les conséquences potentielles de cette situation sur son activité, ses approvisionnements, ses relations commerciales ainsi que sur sa situation financière. Dans la mesure où son chiffre d'affaires dans cette zone est limité, qu'elle ne s'approvisionne dans aucun des pays concernés, ces événements n'ont pas d'impact direct sur l'activité du Groupe. Le groupe continuera néanmoins de suivre attentivement l'évolution du contexte international et d'en évaluer les éventuelles répercussions futures.

1.4. Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

1.4.1. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

En K€	S1 2024	S2 2024	2024	S1 2025	S2 2025	2025
Chiffre d'affaires	17 166	22 214	39 380	21 657	22 722	44 379
Variation (en %)	-5,0%	5,9%	0,9%	26,2%	2,3%	12,7%
Marge brute	13 843	18 324	32 167	17 026	18 236	35 262
En %	80,6%	82,5%	81,7%	78,6%	80,3%	79,5%
EBITDA	(4 223)	1 731	(2 492)	821	2 884	3 705
Résultat d'exploitation	(6 607)	(1 293)	(7 900)	(2 867)	(274)	(3 141)
Résultat net	(4 443)	419	(4 024)	(1 465)	1 239	(226)
EBITDA ajusté¹	(1 854)	3 838	1 984	2 932	4 927	7 859

Commentaires sur les résultats annuels 2025

En 2025, Broadpeak a dégagé des ventes de 44,4 millions d'euros (M€), en hausse de 12,7% et en ligne avec l'objectif d'un retour à la croissance du chiffre d'affaires sur l'exercice. À taux de change constant, les ventes ont progressé de 16,2%. Après un premier semestre en progression (+26,2% par rapport au premier semestre 2024), marqué par un fort dynamisme de la zone EMEA, la tendance s'est confirmée au second semestre 2025 (+2,7% par rapport au second semestre 2024).

Par zone géographique, Broadpeak a enregistré des ventes annuelles en croissance soutenue en EMEA (+33,3%), premier débouché du Groupe, et APAC (+18,2%) et en repli sur la zone Americas (-14,7%).

Au niveau du mix produits, l'exercice 2025 a été marqué par une progression des ventes d'équipements (+44,5%, à 5,2 M€) et par la poursuite de l'essor des revenus Maintenance & SaaS (+23,1%, à 12,2 M€), qui atteignent désormais 43,2% du chiffre d'affaires du Groupe. Au global, les revenus hors équipement (Licences & Services et Maintenance & SaaS), qui sont les plus contributifs, ont représenté 88% de l'activité de Broadpeak en 2025, affichant une légère baisse de 3,1% sur l'exercice.

Cette évolution du "mix" produits n'a pas entraîné d'évolution significative du taux de marge brute, qui a atteint 79,5% en 2025, contre 81,7% en 2024. En valeur absolue, la marge brute ressort à 35,3 M€.

L'EBITDA s'établit à 3,7 M€ sur l'exercice, en amélioration de +6,2 M€ par rapport à son niveau en 2024 (-2,5 M€). Cette évolution a été très largement portée par le second semestre, avec un EBITDA de +2,9 M€ sur la période et 0,8 M€ au premier semestre 2025.

Retraité du montant du Crédit d'impôt recherche (CIR), qui s'est élevé à 4,2 M€ sur l'exercice passé (vs 4,5 M€ en 2024), l'EBITDA ajusté s'établit à 7,9 M€ en 2025, en progression par rapport à 2024 (2 M€).

Les mesures d'économies déployées à partir de début 2024 ont produit leur plein effet à compter du second semestre 2025, en lien notamment avec la diminution des effectifs globaux (collaborateurs internes et externes). Ces derniers sont passés à 282 fin 2025, contre 296 un an plus tôt - et 332 fin 2023, avant le lancement du plan d'économies. Cette évolution a été très largement alimentée par un moindre recours aux prestataires externes.

Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort à -3,1 M€ sur l'exercice (vs -7,9 M€ en 2024). Ce niveau intègre 6,9 M€ de dotations aux amortissements et dépréciations, contre 5,6 M€ un an plus tôt, une évolution largement due aux frais de R&D immobilisés et traduisant les efforts d'investissements fournis ces dernières années qui ont permis de conforter l'avance technologique de Broadpeak.

Après comptabilisation du CIR ainsi que des frais financiers (-0,9 M€), le résultat net de l'exercice s'établit à -0,2 M€ (dont +1,2 M€ au second semestre 2025), contre -4,0 M€ en 2024.

Le flux de trésorerie disponible (Free cash-flow ou FCF) est ressorti positif sur l'exercice. Il a atteint 1,5 M€, se comparant à un niveau de 1,1 M€ en 2024. Le FCF a bénéficié d'une nouvelle amélioration du besoin en fonds de roulement (BFR), alimenté principalement par la poursuite de la baisse du poste clients grâce à une complète normalisation des délais de paiement.

Au bilan, les capitaux propres de Broadpeak ressortent à 19,6 M€ au 31 décembre 2025, contre 20,2 M€ fin 2024. Alors que la trésorerie disponible atteint 4,7 M€ (vs 4,1 M€ précédemment), la dette nette du Groupe est en baisse à 5,5 M€, contre 6,9 M€ un an plus tôt en lien avec la volonté de réduction de la dette.

1.4.2. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 44.378.534 euros contre 39.379.698 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 3.527.404 euros contre une perte d'exploitation de 8.290.936 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2025 s'est élevée à 279.987 euros contre une perte nette de 4.445.118 euros pour l'exercice 2024.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 279.987 euros que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte « report à nouveau ».

Après affectation du résultat, le compte « Report à nouveau » s'élèvera à hauteur de - 3.451.860 euros.

Nous vous proposons également de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

1.5.1. ORGANISATION

Principal acteur du marché focalisé sur la distribution de contenus, Broadpeak est aujourd’hui la référence en termes de technologie de streaming et poursuit sa feuille de route en révolutionnant en permanence la façon dont les opérateurs et les plates-formes de streaming touchent leur audience.

En 2020, Broadpeak a été identifié comme Key Innovator par l’EU Innovation Radar. Le radar de l’innovation est une initiative de la Commission européenne visant à identifier les innovations et les innovateurs à fort potentiel dans les projets de recherche et d’innovation financés par l’UE.

Broadpeak est membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale Images et Réseaux.

La stratégie de la Société est centrée sur des innovations de rupture soutenues par une politique de propriété industrielle qui s’implémente au travers de dépôts de brevets. Ces brevets sont déposés en Europe mais également dans de nombreux autres pays comme les USA, le Mexique, le Brésil, le Canada, la Russie, l’Inde, la Chine, le Japon, la Corée et Singapour.

Les activités de R&D de la Société s’organisent autour de dix grandes thématiques :

- Multicast ABR
- Streaming ABR en Basse latence
- CDN Haute Performance
- Convergence Fixe/Mobile et virtual CDN
- Sécurité / protection de contenu/DDOS
- Gestion de l’insertion de Publicité
- Multi-CDN selection et configuration
- Interfaces de programmation ouvertes
- Acquisition, Génération et paquetisation du contenu
- Evaluation et Prédiction de la performance

L’organisation technique de Broadpeak, en France, est constituée à 100% d’ingénieurs et docteurs. Les équipes R&D sont organisées en deux pôles principaux :

- le département de R&D appliqué aux produits, qui est organisé sous la forme de Scrums (ou cadre de développement) Agile autour d’un product owner (ou chef de produit), d’un ou de plusieurs architectes, d’ingénieurs de développement logiciel et de testeurs R&D. Les travaux portent sur les 10 thématiques précitées, mais également la réduction de l’empreinte écologique des produits en améliorant en permanence la performance du logiciel ;
- le département « Exploration » gère le portefeuille de brevets. Il initie et pilote les projets collaboratifs. Il participe aux groupes de standardisation et aux consortiums de l’industrie tels que DVB (Digital Video Broadcasting) ou SVA (Streaming Video Alliance). Il mène des travaux de recherche avancés en interne ou via des partenariats avec des tiers.

Les effectifs affectés à la R&D au sein du Groupe totalisent 117 personnes à fin décembre 2025 en équivalent temps plein, soit 39% des effectifs à fin 2025 (sur la base de 282 collaborateurs, salariés, prestataires et consultants inclus).

1.5.2. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est décrite au paragraphe 1.5 du présent rapport.

1.6. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Néant.

1.7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

1.7.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

Risques liés au marché et à la concurrence

Nature et incidence du risque

Le marché auquel les logiciels et services de la Société sont destinés se caractérise par une vive concurrence et une évolution rapide de la technologie et des offres afférentes au dit marché. La Société est en concurrence avec un large éventail de sociétés et de toute taille.

Certains concurrents bénéficient de moyens financiers en matière de développement et de commercialisation de leurs logiciels, qui sont bien supérieurs à ceux de la Société. Ces derniers pourraient ainsi prendre une avance technologique ou mettre en place des politiques commerciales agressives qui pourraient pénaliser l'activité de la Société.

Par ailleurs, le dynamisme du marché attire de nouveaux acteurs sur le marché, ce qui pourrait encore accentuer la pression concurrentielle, et ainsi conduire à une pression sur les prix et/ou nécessiter une augmentation des efforts commerciaux, ce qui en conséquence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

De manière générale, si la Société n'est pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle sur ses marchés, cela pourrait conduire à une baisse de la demande des services proposés, impactant défavorablement les parts de marché, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, et la situation financière de la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

Cependant, depuis sa création, la Société a dû faire face à cette vive concurrence, ce qui ne l'a pas empêché d'enregistrer une forte croissance de son activité, et ainsi de gagner des parts de marché notamment grâce à la qualité de ses solutions technologiques.

Par ailleurs, la stratégie de la Société repose notamment sur l'innovation, par des investissements continus dans son département R&D. L'objectif de la Société de continuellement redessiner les solutions techniques les plus performantes dans un secteur en évolution constante permettant ainsi de limiter les effets de la concurrence.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risques de dépendance vis-à-vis des clients

Nature et incidence du risque

Les clients historiques de la Société sont les opérateurs internet (fixes et mobiles) mais également les acteurs de la télévision payante qui ont développé des offres de télévision et de vidéo à la demande. Avec l'essor de nouveaux acteurs sur le marché de la vidéo à la demande ou du Sports comme les plateformes OTT et autres fournisseurs de contenus (Over The Top), et les broadcasters, la Société a bénéficié et continue de bénéficier d'un nouveau foyer de clientèle.

Malgré ces sources de clients relativement diversifiées, compte tenu des revenus importants générés pendant les phases de déploiement des nouveaux clients, en particulier pour ceux à qui la Société fournit également par la partie hardware, les premiers clients représentent un poids conséquent dans l'activité de la Société: le premier client a par exemple représenté 24% du Chiffre d'Affaires au cours de l'exercice 2025 et 11% du chiffre d'affaires 2024, les 3 premiers respectivement 36% et 26%, et les 10 premiers 55% et 48%.

De par leur poids, certains clients peuvent disposer d'un levier de négociation conséquent, en matière de tarification par exemple, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les marges réalisées par la Société.

Par ailleurs, la perte d'un client important pourrait entraîner une perte significative du chiffre d'affaires et du bénéfice en résultant, impactant la situation financière ainsi la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

La prépondérance des premiers clients dans l'activité venant essentiellement des phases de déploiement des solutions chez des nouveaux clients, le top 3 est différent chaque année, ce qui limite l'importance d'un client en particulier sur la durée.

Dans le but d'anticiper les renouvellements des contrats, les responsables des ventes/clients suivent les contrats en cours à travers leur outil Salesforce (contrats de durée moyenne 3 à 5 ans). Ces contrats peuvent être renouvelés chaque année par des commandes faisant référence aux mêmes termes, ou faisant l'objet d'avenant d'extension, ou parfois via de nouveaux contrats.

De nouveaux acteurs et clients potentiels sont susceptibles d'émerger, source de croissance potentielle pour la Société. Avec la montée en charge de la plate-forme broadpeak.io la Société vise des clients dans le secteur des nouveaux médias et des créateurs/fournisseurs de contenus qui sont de plus en plus tentés de diffuser par eux-mêmes les vidéos, une nouvelle catégorie de clients.

Enfin la dynamique commerciale (davantage de clients en phase de déploiement) couplée aux offres Saas (formule location, moins de CA la première année mais contrats pluriannuels) devrait réduire le poids des premiers clients dans l'activité d'un exercice.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risques liés à la saisonnalité

Nature et incidence du risque

La Société constate une certaine saisonnalité de son activité. Le chiffre d'affaires généré au cours du quatrième trimestre est en général le plus élevé de l'année. Au cours de l'exercice 2025, les trois derniers mois de l'année ont par exemple représenté 30% de la facturation annuelle de la Société, et 34% pour l'exercice 2024. Cette facturation importante sur la toute fin de l'exercice conduit à une situation au 31 décembre peu représentative de l'ensemble de l'exercice pour certains postes comme les créances clients par exemple.

Compte tenu du poids de l'activité réalisée sur la toute fin de l'exercice, les dirigeants pourraient ne constater que tardivement un éventuel retard des facturations par rapport aux objectifs annoncés, et ainsi ne pas être en mesure de réaliser ces derniers, ce qui pourrait pénaliser l'image de la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

Le poids important du dernier trimestre est intrinsèque au marché, les clients ayant en général comme objectif d'affecter le budget de dépenses avant la fin de leur exercice et de finaliser le déploiement des projets lancés au cours de l'année, ce qui conduit à une accélération des prises de commandes à partir de mois de septembre en général et ainsi une facturation sur la toute fin de l'exercice. Le rythme des prises de commandes à partir de la rentrée scolaire permet ainsi d'avoir une bonne indication de la dynamique de chiffre d'affaires de la fin de l'exercice et permet ainsi d'améliorer la visibilité sur la capacité à atteindre les objectifs qui seraient annoncés.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risques liés aux systèmes d'information

Nature et incidence du risque

L'activité de la Société repose sur des systèmes informatiques pour son fonctionnement propres et pour l'offre produits délivrée auprès de ses clients. Une défaillance de ce système d'information pour problème technique, piratage, virus informatique, actes terroristes, ou autres pourraient survenir. Il existe, en effet, une recrudescence mondiale des cyber-attaques, tels que : hameçonnage et détournement de règlements, voire ransomware.

La Société est également exposée à des risques de confidentialité et de cybersécurité relativement aux données personnelles (principalement en tant que sous-traitant (« processor »)).

La Société pourrait également, via ses serveurs, propager involontairement auprès de ses clients des virus résistant aux solutions anti-virus.

De telles perturbations pourraient porter atteinte à l'intégrité des systèmes et des données sauvegardées par la Société et ainsi affecter la qualité des services rendus, impliquer des dépenses importantes dans le but de rétablir le système et les dommages causés aux clients, entraîner des retards dans la réalisation de projets ou la commercialisation des solutions, ou encore exposer la Société à une dégradation de son image et de sa réputation. La survenance de tels événements pourrait ainsi avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, la trésorerie et les perspectives de développement de la Société.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société est dotée d'une politique de sécurité qui intègre notamment la sécurisation du système d'information de ses sites. A la date du présent rapport, la Société n'a pas subi d'attaque(s) significative(s).

A cet effet :

- La Société a mis en place une organisation sécurité :
 - un CISO membre du comité de direction sous la responsabilité du Président Directeur Général
 - un comité sécurité
 - des postes entièrement dédiés à la sécurité IT et produit.

- des rôles d’ambassadeur de la sécurité dans les équipes R&D et opérationnelles.
- La Société a mis en place un SMSI permettant le pilotage de la sécurité, comprenant une politique de sécurité des systèmes d’information et des politiques/procédures pour gérer l’infrastructure informatique.
- La Société a mis en place un suivi des événements/incidents sécurité complété par des procédures de gestion d’incidents et de crise sécurité;
- La Société a réalisé un diagnostic Cyber, une analyse de risque (EBIOS RM) et lancé un plan de traitement des risques ;
- La Société mène des actions régulières de sensibilisation des collaborateurs du Groupe aux risques informatiques, intégrant notamment la problématique des fraudes externes en reprenant notamment les recommandations publiées par les autorités ;
- La Société a mis en place des outils de journalisation des logs, de monitoring et de scan de vulnérabilités des infrastructures ;
- La Société a mis en place une solution hyperconvergée pour héberger les fonctions / applications critiques du SI et fournir de la haute disponibilité ;
- La Société a mis en place des solutions techniques et physiques de protection de ses infrastructures avec des systèmes de pare-feu, des anti-virus et d’un « EDR » ;
- La Société a mis en place des systèmes de contrôles d’accès physiques avec une gestion d’accès individualisé par zone au siège ;
- La Société a mis en place des systèmes de contrôles d’accès logique, la double-authentification pour l’accès à son réseau, une solution Bastion pour les connexions vers les infrastructures externes le tout complété par un gestionnaire de secrets ;
- La Société applique dans ses produits des mesures de sécurité lors des phases de développement et de validation : scanners de code, scanner de vulnérabilités, complétées par des tests de pénétration réguliers sur un échantillon des produits ;
- La Société applique lors des déploiements des produits des règles de durcissement sur l’infrastructure et au niveau produit. Les règles de durcissement se basant sur des référentiels connus internationalement (Exemple : CIS benchmark).
- La Société organise la sauvegarde de ses données de production et de développement sur des serveurs de redondance en interne et en externe. Les données sont donc répliquées sur des serveurs dédiés répartis sur différentes zones géographiques et protégés ;
- La Société prend en compte les compétences techniques des candidats en matière de sécurité dans le recrutement des collaborateurs que ce soit en R&D, en validation, et en support et a un plan de recrutement en matière de sécurité pour renforcer ce secteur ;
- La Société met en œuvre une veille de sécurité régulière, destinée à anticiper et identifier l’émergence de nouvelles menaces, afin de garantir un niveau de protection adapté ;
- La Société est établie au cœur du bassin de la ville de Rennes, « Pôle d’excellence cyber », lequel intègre un écosystème actif de grandes entreprises et de pôles de formation et de recherche spécialisés en cybersécurité/cyberdéfense. La Société bénéficie ainsi d’un accès privilégié à ces ressources et d’une proximité avec ces acteurs générateurs d’effets de synergies.

Toutefois, en raison de la nature ouverte des réseaux et de la constante évolution des problématiques liées à la sécurité informatique, la Société ne peut toutefois pas garantir d’une protection absolue de ses systèmes d’information.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

1.7.2. RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Nature et incidence du risque

La Société réalise la majeure partie de son activité à l'étranger, le chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de devises, essentiellement le dollar américain qui représente près de 43% des facturations sur l'exercice 2025. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

La Société a par ailleurs de l'ordre de 24% de ses charges libellées en dollar américain (achats, frais de personnel, etc.), et ne bénéficie que d'une couverture partielle de la variation des devises. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau de charges reportées.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société prend au cas par cas, en fonction de l'évolution des cours et de la visibilité, des dispositions de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risque de contrepartie

Nature et incidence du risque

Le risque de contrepartie correspond à la possibilité que certains clients de la Société ne s'acquittent pas de leurs obligations de paiement, que ce soit en raison d'une dégradation de leur situation financière, d'une défaillance opérationnelle ou d'un différend commercial. Ce risque peut se traduire par des retards d'encaissement, une augmentation du volume de créances échues et, par des pertes définitives conduisant à la constatation de créances irrécouvrables. L'incidence principale pour la Société peut se traduire par une dégradation de la trésorerie, du besoin en fonds de roulement et de la performance financière. Un contrat d'affacturage a été mis en place courant 2022, ce qui permet une cession de factures sans recours auprès du Factor, avec une avance de trésorerie correspondante. Au 31 décembre 2025, le délai de règlement ressort à 33 jours de chiffre d'affaires contre 68 jours au 31 décembre 2024. Cette amélioration est liée au règlement par anticipation d'une créance exigible sur 2026.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société a mis en place des mesures pour recouvrer les créances : recours à un système d'assurance-crédit Coface, prévention en amont et limitation des encours autorisés par clients, relance automatique 8 jours avant échéance, envois de relevés clients à chaque début de mois, relance ciblée en cas de retard supérieur à 30 jours, et enfin précontentieux (mise en demeure et blocage des commandes en cours) et contentieux. Ainsi, en historique, la Société n'a pas été confrontée à des pertes majeures au niveau de ses créances. A fin 2025, les créances douteuses (313 milliers d'euros, soit 5,1% du total des créances) ont par ailleurs été totalement provisionnées. En complément, des créances anciennes ont été dépréciées à hauteur de 90 milliers d'euros (soit 1,5% du total des créances).

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risque lié au crédit d'impôt recherche

Nature et incidence du risque

La Société bénéficie de divers dispositifs fiscaux parmi lesquels (i) le crédit impôt recherche (le « CIR ») ainsi que (ii) le crédit d'impôt innovation (le « CII »). Il existe une possibilité que l'administration fiscale conteste l'éligibilité des projets déclarés, la nature des dépenses retenues ou le mode de calcul appliqué. Ce risque peut se matérialiser lors d'un contrôle fiscal, notamment à travers une remise en cause partielle ou totale du montant du crédit d'impôt, pouvant entraîner un redressement, des pénalités ou un allongement des délais de remboursement. Pour la Société, l'incidence potentielle de ce risque se traduit par une incertitude sur la trésorerie future liée aux remboursements des créances fiscales, ainsi que par une charge administrative en cas de contrôle ou de procédure contradictoire. Par ailleurs, la Société pourrait ne pas bénéficier des tels avantages dans les années à venir ou tout au moins à de tels niveaux, ce qui pourrait la conduire à modifier voire décaler certains programmes de R&D. La survenance de tels événements pourrait pénaliser l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

La Société a bénéficié d'un CIR d'un montant de 4 517 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024, 4 812 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023, ainsi que CII pour un montant de 9 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024, 8 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023. Par ailleurs au titre de l'exercice 2025, la Société devrait bénéficier de 4 081 milliers d'euros de CIR et 37 milliers d'euros de CII (montant enregistrés en 2025 mais qui seront perçus en 2026).

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société estime disposer des éléments nécessaires pour sécuriser et défendre ses dossiers CIR et CII en cas de contrôle fiscal. Elle documente notamment les critères techniques et scientifiques justifiant l'éligibilité des projets retenus ainsi que la méthodologie appliquée pour déterminer le périmètre des dépenses, en particulier des coûts salariaux et charges associées intégrés dans l'assiette du CIR.

Depuis 2021, la Société a fait appel à un prestataire extérieur spécialisé d'accompagner la préparation des déclarations annuelles et dans la rédaction de son dossier de recherche. Cet accompagnement contribue à renforcer la qualité de la documentation, à limiter les risques d'erreur d'interprétation réglementaire et à sécuriser la position de la Société face à d'éventuelles vérifications de l'administration.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risque de liquidité

Nature et incidence du risque

Le risque de liquidité correspond à la possibilité pour la Société de ne pas disposer, à un moment donné, des ressources financières nécessaires pour faire face à ses obligations à court terme, notamment le règlement de ses dettes fournisseurs, le paiement des charges sociales et fiscales, ou encore la couverture de ses besoins opérationnels courants. Ce risque peut résulter d'un décalage entre les flux de trésorerie entrants et sortants, d'une tension sur les encaissements clients, ou d'une évolution défavorable du contexte économique ou bancaire. Une insuffisance de liquidités pourrait engendrer des retards de paiement, une dégradation de la relation avec certains partenaires, ou encore la nécessité de recourir à des financements complémentaires dans des conditions moins favorables.

Compte tenu des éléments suivants :

- un endettement financier net de -5,5 millions d'euros au 31 décembre 2025, y inclus une trésorerie de 4,7 millions d'euros et un endettement financier de 10,1 millions d'euros, intégralement à taux fixe, dont :
 - o 1,5 millions d'euros à moins d'un an ;

- o trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour un montant de 4 millions d'euros (dont 0,4 millions d'euros restant dus au 31 décembre 2025) ;
- o quatre Prêts participatifs relais (PPR) souscrits en 2023 pour un montant de 4,5 millions d'euros dont le remboursement débutera à compter du dernier trimestre 2027 ;
- o quatre Prêts de financements d'immobilisations pour un total de 4,15 millions d'euros (dont 3 restant dus au 31 décembre 2025) ;
- o les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »);
- l'encaissement de ses créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt Innovation 2025 et 2024 soit 5 millions d'euros attendu en 2026 ;
- l'apurement des créances clients, notamment des plus anciennes, et en particulier le respect du calendrier de paiement ;
- le suivi du plan d'économies de la Société ;

le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. Ainsi, la Société serait en mesure de tenir ses engagements en termes de besoins de trésorerie.

Dispositifs de maîtrise du risque

La Société suit un pilotage régulier de sa trésorerie, fondé sur un plan de financement et des prévisions glissantes qui permettent d'anticiper les besoins futurs et d'ajuster les ressources disponibles. La gestion active du poste clients et le suivi rapproché des encaissements contribuent également à limiter les tensions de liquidité.

En complément, la Société bénéficie d'un contrat d'affacturage (factor) qui lui permet d'accélérer l'encaissement d'une partie de ses créances commerciales. Ce dispositif offre un accès rapide à des liquidités, réduit la dépendance aux délais de paiement clients. Le recours au factor constitue ainsi un levier important de sécurisation de la trésorerie et d'atténuation du risque de liquidité. La Société peut également s'appuyer sur des lignes de financement court terme, telles que la cession de créances professionnelles, notamment pour le refinancement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et pourrait rechercher des financements alternatifs, notamment auprès des partenaires bancaires.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

Risque de dilution

Nature et incidence du risque

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, la Société a émis et attribué en 2019 à près de 80 salariés et dirigeants des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSPCE** »), et des plans de options de souscription d'actions à destination des salariés et dirigeants des filiales américaines et singapouriennes.

En 2024, pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société a procédé, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société (émissions de BSPCE, d'options de souscription d'actions (stock-options) à près de 200 employés en France et dans les filiales. En complément, la Société a également émis, en 2024, des bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») pour certains consultants identifiés.

Pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la

Société (actions gratuites, actions de performance, émissions de bons, etc.), pouvant entraîner une dilution supplémentaire.

A la date du présent rapport, l'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice des BSPCE émis en 2019	En cas d'exercice des options de souscription d'actions émises en 2019	En cas d'exercice des BSPCE émis en 2024	En cas d'exercice des options de souscription d'actions émises en 2024	En cas d'exercice des BSA émis en 2024	TOTAL
Nombre d'actions créées	12 541 686	154 000	145 688	388 000	175 000	30 000	892 688
Capital social après émission des actions nouvelles	-	12 695 686	12 687 374	12 929 686	12 716 686	12 571 686	13 434 374
Dilution	-	1,21%	1,15%	3,00%	1,38%	0,24%	6,64%

Dispositifs de maîtrise du risque

Les délégations octroyées par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2024 permettant au conseil d'administration d'attribuer des stock-options, des BSPCE, des BSA, des actions gratuites prévoient un plafond commun.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

1.8. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

1.8.1. HAUSSE DES PRIX DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Depuis la date de clôture, les équipements informatiques connaissent une hausse des prix, en particulier les serveurs et les composants mémoire, en raison de l'intensification de la demande liée au développement de l'intelligence artificielle. Compte tenu des délais de mise à disposition relativement courts de ces équipements, en surveillant l'évolution des prix de ces composants et en limitant les conditions et la durée de ses offres le Groupe est en mesure de répercuter ces augmentations tarifaires auprès de ses clients, limitant ainsi leur impact financier.

1.8.2. CREDIT IMPOT RECHERCHE

A la date de clôture, la demande de remboursement du CIR 2024 est toujours en cours d'instruction auprès de l'administration fiscale pour un montant de 4.5 M€. La Société a bénéficié d'un financement partiel de cette créance sous forme de cession Dailly à hauteur de 3.6 M€ (voir 5.5.7).

Face à l'allongement du délai de remboursement du CIR par l'administration fiscale, la Société travaille à la mise en place de solutions de financements bancaires supplémentaires afin de permettre de compléter le financement de l'activité. La direction estime que les financements nécessaires seront obtenus et qu'à défaut elle pourra avoir recours à des financements alternatifs. Sur cette base, la Direction a estimé qu'il était approprié d'arrêter les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

1.8.3. GUERRE AU MOYEN-ORIENT

Des tensions géopolitiques et événements récents ont affecté la région du Moyen-Orient. À la date d'arrêt des comptes, la Groupe a analysé les conséquences potentielles de cette situation sur son activité, ses approvisionnements, ses relations commerciales ainsi que sur sa situation financière. Dans la mesure où son chiffre d'affaires dans cette zone est limité, qu'elle ne s'approvisionne dans aucun des pays concernés, ces événements n'ont pas d'impact majeur sur l'activité du Groupe. Le groupe continuera néanmoins de

suivre attentivement l'évolution du contexte international et d'en évaluer les éventuelles répercussions futures.

1.9. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après un solide exercice au plan commercial et financier, Broadpeak entend poursuivre en 2026 le déploiement de sa feuille de route. Le Groupe reste concentré sur l'enrichissement continu de son portefeuille de solutions, afin de répondre au plus près à l'évolution rapide des besoins de ses clients – opérateurs, plateformes et nouveaux acteurs des médias – en quête de solutions de streaming à grande échelle et d'outils de monétisation.

La solution anti-piratage lancée en août 2025, destinée à ramener les usagers vers l'abonnement, suscite un intérêt soutenu de la part des clients et prospects. L'accueil est également très favorable pour la fonctionnalité de Multiview commercialisée depuis mars dernier, permettant la diffusion simultanée de flux vidéo sur un même écran lors d'événements sportifs en live.

L'offre de Broadpeak répond pleinement à l'essor des usages de streaming à grande échelle, comme l'illustre le rôle clé de la solution Advanced CDN dans la diffusion des matchs de cricket de l'Indian Premier League (IPL). Dans ce cadre, Broadpeak a accompagné JioStar, premier groupe de médias et de divertissement en Inde, en tant que partenaire technologique pour la diffusion de l'événement auprès de plus de 300 millions d'abonnés, avec des pics atteignant 61,5 millions de connexions simultanées en 2025. La solution Advanced CDN a permis d'assurer une diffusion dans des conditions de performance élevées (latence réduite, qualité d'expérience premium).

Fort de son avance technologique, Broadpeak anticipe la poursuite d'une dynamique commerciale positive en 2026. Celle-ci s'appuiera à la fois sur ses offres logicielles historiques (Advanced CDN, Cloud PVR, Multicast ABR) et sur l'accélération de l'offre SaaS, broadpeak.io. La plateforme, qui a enregistré 41 nouvelles signatures en 2025 (après 32 en 2024), continue de bénéficier du succès de Dynamic Ad Insertion et du bon démarrage commercial des solutions CDNaas et Analytics.

L'exercice 2026 devrait ainsi s'inscrire pleinement dans la trajectoire définie par la feuille de route 2027. A cet horizon, Broadpeak réitère l'ensemble de ses objectifs financiers, visant un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€, dont 50% de revenus récurrents (SaaS et Maintenance), assorti d'une marge d'EBITDA de l'ordre de 15%.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2025 :

Nom	SIREN	31/12/2025			31/12/2024		
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Broadpeak SAS	524 473 063						Société mère
Broadpeak Asie Pacifique - Singapour		100%	100%	IG	100%	100%	IG
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	100%	IG	100%	100%	IG
Broadpeak Video System - Canada		100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale

Au 31 décembre 2025 le Groupe ne détient pas de participations non consolidées.

2.1. ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Broadpeak Video Systems Canada Incorporated

Broadpeak Video Systems Canada Incorporated est une société par actions de droit canadien créée en 2021 (numéro d'enregistrement : 1176300516), basée à Montréal au Québec (700-1980 rue Sherbrooke O), dont l'activité est la prospection commerciale et la mise en place d'une équipe technique sur le territoire canadien.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un bénéfice net de 29,6 milliers d'euros contre un bénéfice net de 16,9 milliers d'euros en 2024.

Broadpeak Video Systems Corporation

Broadpeak Video Systems Corporation est une société de droit américain créée en 2015 (numéro d'enregistrement 20161060366) et dont le siège est basé à New-York aux États-Unis (27 E 28th St 8th Floor, # 16033), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients aux États-Unis.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un bénéfice net de 105,6 milliers d'euros contre un bénéfice net de 257,3 milliers d'euros en 2024.

Broadpeak Asia Pacific Limited

Broadpeak Asia Pacific Limited est une société créée en 2012 (numéro d'enregistrement : 201305715E) et basée à Singapour (3 CHURCH STREET #29-00), dont l'activité est la prospection commerciale et le support clients en Asie.

Son exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un bénéfice net de 133,6 milliers d'euros contre un bénéfice net de 101,7 milliers d'euros en 2024.

2.2. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3. ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2025 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D.441-1.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	85	X				367	247	X				247
Montant total TTC des factures concernées	1 816 448 €	468 539 €	498 291 €	469 747 €	3 003 379 €	4 439 956 €	3 001 475 €	931 304 €	831 310 €	123 710 €	1 066 807 €	2 953 131 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6,1%	1,6%	1,7%	1,6%	10,0%	14,8%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						6,6%	2,1%	1,8%	0,3%	2,4%	6,5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de							30 jours fin de mois					

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2025
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	187 423,00 €	249 928,00 €	250 834,00 €	250 834,00 €	250 834,00 €
b) Nombres des actions ordinaires existantes	18 742 250	12 496 406	12 541 686	12 541 686	12 541 686
c) Nombres des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre d'obligations convertibles en actions	2 545 454	-	-	-	-
<i>Nombre maximal d'actions futures à créer</i>	3 348 954	350 000	335 438	942 188	
<i>Par conversion d'obligations</i>	2 545 454	-	-	-	
<i>Par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise</i>	370 000	176 500	173 500	591 500	542 000
<i>Par exercice d'options de souscriptions d'actions</i>	433 500	173 500	161 938	320 688	320 688
<i>Par exercice de bons de souscription d'actions</i>	433 500	173 500	161 938	30 000	30 000
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	33 127 156,00 €	41 901 108,00 €	39 040 733,00 €	39 379 698,00 €	44 378 534,00 €
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux	2 448 826,00 €	- 461 237,00 €	- 5 428 239,00 €	- 3 555 805,00 €	2 338 196,00 €
c) Impôt sur les bénéfices	2 893 415,00 €	3 991 990,00 €	4 648 783,00 €	4 400 845,00 €	4 103 085,00 €
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux	3 739 404,00 €	1 132 745,00 €	- 4 568 762,00 €	- 4 445 118,00 €	- 279 987,02 €
e) Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
III. RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux	0,29 €	0,28 €	- 0,06 €	0,07 €	0,51 €
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux	0,20 €	0,09 €	- 0,36 €	0,35 €	0,02 €
c) Dividende attribué à chaque action	- €	- €	- €	- €	- €
IV. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	118	150	184	186	184
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 229 244,00 €	10 197 146,00 €	12 295 756,00 €	13 051 536,00 €	13 189 285,00 €
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice	3 705 131,00 €	4 748 590,00 €	5 281 795,00 €	5 819 638,00 €	6 021 639,00 €

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2025

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Actions à droit de vote simple	Actions à droit de vote double	Total droits de vote	% des droits de vote
Jacques LE MANCQ	3 144 659	25,07 %	64 579	3 080 080	6 224 739	29,05 %
Fabrice BELLANGER	1 254 426	10,00 %	24 362	1 230 064	2 484 490	11,59 %
Dominique COLOMBEL	460 762	3,67 %	–	460 762	921 524	4,30 %
Pierre-Jean GUERY	460 762	3,67 %	–	460 762	921 524	4,30 %
Ronan RIOU	460 762	3,67 %	–	460 762	921 524	4,30 %
Pierre PARIOULEAU	455 762	3,63 %	–	455 762	911 524	4,25 %
Sous-total Fondateurs	6 237 133	49,73 %	88 941	6 148 192	12 385 325	57,80 %
EUTELSAT SA	1 757 563	14,01 %	–	1 757 563	3 515 126	16,40 %
Vantiva (ex-Technicolor Delivery Technologies)	1 022 500	8,15 %	–	1 022 500	2 045 000	9,54 %
Autres salariés nominatifs	4 219	0,03 %	–	4 219	8 438	0,04 %
Auto-détention	47 627	0,38 %	–	–	–	0,00 %
Flottant	3 472 644	27,69 %	3 471 000	1 644	3 474 288	16,21 %
TOTAL	12 541 686	100,00 %	3 559 941	8 934 118	\$21 428 177	100,00 %

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

6.2. FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée auprès de la Société en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

6.3. ACTIONNARIAT SALARIE AU TITRE DES PLANS DE LA SOCIETE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 10 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié au titre de plans de la Société représente environ 0,03 % du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

6.4. INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Programme de rachat d'actions

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025, dans sa dixième (10^e) résolution, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions gratuites ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la dix-huitième (18^e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 12 décembre 2026. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 6,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 7.525.008 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 12 juin 2025. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 47.627 ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 33 605,05 euros.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de commerce et par articles L. 22-10-10 et suivants du Code de Commerce.

7.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé des sept membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant ⁽¹⁾	Comité RSE	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel ⁽²⁾
Jacques Le Mancq	Président directeur général	52		ü	2022	2028
Fabrice Bellanger	Administrateur	48			2022	2028
Dominique Colombel	Administrateur	63			2022	2028
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte	Administrateur	58			2022	2027
Vantiva Technologies représenté par Frédéric Chapelard	Administrateur	51			2022	2027
Pascal Portelli	Administrateur	55	ü	ü	2022	2027
Immaculada Casero Egido	Administrateur	54	ü	ü	2023	2027

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middenext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2. COMITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mise en place de comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration décidé de ne pas instituer de comité spécialisé, compte tenu de la composition et de l'organisation actuelle du conseil d'administration à l'exception du comité sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale de la Société (ci-après le « **Comité RSE** »).

En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit est assumée par le conseil d'administration.

La mise en place d'éventuels comités ainsi que le fonctionnement des comités institués sont évalués annuellement.

Comité RSE

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 2 avril 2025, d'instituer un comité RSE dont les modalités de fonctionnement sont décrites ci-après.

Fonctionnement et mission du Comité RSE

Le comité RSE se réunit au moins une (1) fois par an et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Il entend les mandataires sociaux, dirigeants ou non, ainsi que les cadres de la Société chargés de mettre en œuvre la stratégie RSE.

Le Comité RSE procède à :

- l'examen, la revue et l'évaluation de la stratégie et des engagements de la Société en matière RSE, la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;
- l'examen du niveau de dialogue de la Société avec ses principales parties prenantes en matière sociale et environnementale et examine le suivi du déploiement des actions de la Société auprès d'elles ;
- la vérification de l'intégration des engagements du Groupe en matière de RSE, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs ;
- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale et leur incidence en termes d'investissements, de performance économique et d'image ;
- l'identification de nouvelles opportunités, la prise en compte de l'impact de la politique RSE en termes de performance économique.

Pour l'ensemble de ses missions, le Comité RSE présentera ses conclusions, recommandations, propositions ou avis au Conseil d'administration à qui il revient de décider de la stratégie en matière RSE ainsi que des actions à mettre en œuvre.

Composition du Comité RSE

Le Comité RSE comprend au minimum deux (2) membres et au maximum cinq (5) membres. Les membres du Comité RSE sont nommés par le conseil d'administration qui peut désigner des membres non-administrateurs.

Le Comité RSE doit nécessairement être composé d'au-moins un administrateur indépendant.

Le conseil d'administration désigne au sein de chaque comité un président pour une durée identique à celle de ses fonctions.

Au 31 décembre 2025, le Comité RSE était composé des cinq (5) membres suivants :

- Madame Immaculada Casero Egido, administrateur indépendant, présidente du Comité RSE ;
- Monsieur Pascal Portelli, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques Le Mancq, président directeur général ;
- Madame Elodie Levrel, directrice marketing communication (Marketing Communication Director) et membre du Comité de Pilotage RSE de la Société ;
- Monsieur Yves Pouleau, responsable qualité, RSE et DPO (Quality & CSR Manager et Data Privacy Officer) et membre du Comité de Pilotage RSE de la Société.

7.1.3. DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 8 avril 2022, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 13 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jacques Le Mancq	Président directeur général	8 juin 2022	Assemblée générale 2028

7.1.4. LISTE DES MANDATS

Monsieur Jacques Le Mancq, président directeur général (52 ans)

Après un Master en Sciences Economique et un Diplôme d'Ingénieur en Informatique et Communication, Jacques Le Mancq rejoint Tektronix en tant que chef de projet aux Etats- Unis en 1997. Il rejoint Thales

Broadcast & Multimédia puis Technicolor en tant que responsable Marketing en charge des produits Vidéo avant de prendre la direction de la ligne de produits serveurs dédiés à la vidéo à la demande. Porteur du projet d'essaimage, il co-crée Broadpeak en 2010.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président	SAS Moviepeak (en tant que représentant de DoubleDown)	18/11/2021
Gérant	SCI Peakxy	6/04/2017
Président	SAS DoubleDown	29/09/2021
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 3.144.659		

Monsieur Fabrice Bellanger, administrateur (48 ans)

Diplômé d'un DUT d'ingénierie électrique et d'un Master en business International. Après un passage chez Canal+ Technologies (responsable produit), il rejoint Thales Broadcast & Multimedia en tant que responsable des ventes (zone Europe de l'Ouest), puis Technicolor en charge notamment de la ligne de produits IPTV. Il co-fonde Broadpeak en 2010, et en est désormais le Directeur des ventes International.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président	SAS Exallis	3 octobre 2021
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 1.254.426		

Monsieur Dominique Colombel, administrateur (63 ans)

Dominique Colombel a commencé sa carrière de responsable de l'ingénierie en 1998 chez Thales Broadcast & Multimedia puis au sein de Technicolor en 2009 en tant que responsable technique des serveurs vidéos avant de co-fonder Broadpeak en 2010. Il est le Directeur technique et R&D du Groupe jusqu'au 31 janvier 2025 date à laquelle il partira à la retraite tout en restant administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 460.762		

Monsieur Jean-Hubert Lenotte, représentant permanent de Eutelsat SA, administrateur (58 ans)

Master de sciences économiques à Sciences Po et diplômé de l'Ecole Polytechnique. Jean-Hubert Lenotte a commencé sa carrière en Belgique au sein du groupe Bouygues en tant que conducteur de travaux. Il a ensuite rejoint Bouygues Telecom en prenant notamment la tête de l'équipe pricing. Il a rejoint McKinsey

& Company en 1997, dont il a été élu Directeur Associé en 2004, et où il exercé diverses fonctions au sein de la practice TMT. Il a rejoint Eutelsat en 2013, dont il est membre du Comité Exécutif et Directeur de la Stratégie et des Ressources. Il a également siégé au Conseil d'Administration de OneWeb.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Administrateur	OneWeb	2022-2023
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 4.250 ⁽¹⁾		

(1) Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Hubert Lenotte détient 4.250 actions de la Société et la société Eutelsat SA détient 1.757.563 actions.

Monsieur Frederic Chapelard, représentant permanent de Vantiva Technologies, administrateur (51 ans)

Diplômé de Télécom Paris, Frédéric Chapelard a commencé sa carrière chez Alcatel au sein de la division Réseaux Mobiles. Au cours de ses 25 années passées au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, il a occupé divers postes de responsabilité chez Alcatel, Alcatel-Lucent et Nokia, allant de la gestion du déploiement de grands projets à la direction opérationnelle et commerciale de régions, ainsi qu'à des fonctions de responsable pays pour le groupe. Durant ces années, il a siégé aux conseils d'administration de la Fondation Alcatel-Lucent et de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Indonésie, et a été membre des Conseillers du Commerce Extérieur. Il a rejoint Vantiva en 2022, où, après avoir dirigé le programme d'intégration post-fusion de la division Home Networks de Commscope en 2023, il est désormais responsable des activités de transformation du groupe.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
N/A		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
N/A		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0 ⁽¹⁾		

(1) Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, Monsieur Frederic Chapelard ne détient pas d'actions de la Société et la société Vantiva Technologies détient 1.022.500 actions.

Monsieur Pascal Portelli, administrateur indépendant (55 ans)

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ainsi que d'un Master de Sciences à Stanford University. Après un passage à la Direction générale du Trésor, Pascal Portelli a rejoint les équipes Thomson dans des fonctions financières puis opérationnelles en France et aux Etats- Unis. Il a occupé des fonctions de Direction au sein de Technicolor, dont les équipes systèmes connectés. Il a notamment eu en charge l'intégration de la division Connected Devices reprise à Cisco en 2015. Embauché par Delta Dore (solutions de domotique) en tant que directeur des opérations en 2017, il en est devenu le Président du Directoire début 2018.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Président du directoire	Delta Dore Finance	1 ^{er} mai 2018
Directeur Général	Delta Dore, SA	7 juin 2018
Membre du directoire	Rademacher Geräte Elektronik	1 ^{er} mars 2018

	GmbH (anciennement Rademacher Beteiligungs)	2 juillet 2025
Président	Ignes	
Membre du comité directeur	Medef 35	
Membre du bureau et du conseil d'administration	FIEEC	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Président du conseil d'administration	AS2D	2018-2024
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

Madame Inmaculada Casero, administratrice indépendante (54 ans)

Inmaculada Casero est diplômée de l'Universidad de Castilla La Mancha (Cuenca, Espagne) en droit et en administration des affaires, et de la Harvard Business School (Boston, MA, États-Unis) en leadership organisationnel. Elle est directrice adjointe des Ressources Humaines de Groupe Capgemini depuis le 1er janvier 2021. Elle a rejoint le Comité exécutif du Groupe en juillet 2023. Elle est notamment en charge de piloter l'agenda des Ressources Humaines pour la Direction des Opérations du Groupe ainsi que pour ses entités stratégiques (Strategic Business Unit : SBU). Auparavant, de 2017 à 2020, elle était responsable des Ressources Humaines pour l'Europe et des Relations Sociales du Groupe, après avoir piloté les 26 Ressources Humaines de la ligne d'activité Services applicatifs de la région Europe continentale en 2016. Inma Casero a rejoint Capgemini en 2012 en qualité de responsable des Ressources Humaines de la ligne d'activités Services d'infrastructure où elle était en charge des projets de transformation. Avant de rejoindre Capgemini, Inmaculada Casero a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle chez Technicolor (anciennement Thomson) où elle a acquis une expérience clé dans la direction d'équipes culturellement diverses- aussi bien aux États-Unis, en Amérique latine, dans la région EMEA qu'en Asie-Pacifique – ainsi qu'un solide bagage en droit du travail dans ces mêmes régions.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025		
Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2025 : 0		

7.2. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire (ci-après l'« **AGM** ») de la Société lors de sa réunion du 12 juin 2025. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.broadpeak.tv).

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société avec maintien du droit de souscription des actionnaires (12 ^e résolution AGM du 12 juin 2025)	125 000€ ⁽¹⁾	12 août 2027	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (13 ^e résolution AGM du 12 juin 2025)	125 000€ ⁽¹⁾	12 août 2027	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>3. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 30% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (14e résolution AGM du 12 juin 2025)</p>	<p>125 000€⁽¹⁾ ou 30% du capital/an</p>	<p>12 août 2027</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%</p>
<p>4. Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs(2) (15e résolution AGM du 12 juin 2025)</p>	<p>125 000€⁽¹⁾</p>	<p>12 décembre 2026</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%</p>

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (16e résolution AGM du 12 juin 2025)	15 % du montant de l'émission initiale	12 août 2027	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1 à 4 ci-dessus selon le cas
6. Emission de des bons de souscription d'actions, des bons de souscription (« BSA ») et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (« BSAANE ») et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (« BSAR ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (19e résolution de l'AGM du 12 juin 2025)	10% du capital ⁽²⁾	12 décembre 2026	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action BROADPEAK aux trois (3) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons

Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
7. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (20e résolution de l'AGM du 12 juin 2025)	10% du capital ⁽²⁾	12 août 2028	Néant	Gratuit
8. Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (21e résolution de l'AGM du 12 juin 2025)	10% du capital ⁽²⁾	12 août 2028	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties conformément aux modalités prévues par l'article L. 225-177 du Code de commerce
9. Emission d'actions au profit des adhérents au plan d'épargne entreprise (23e résolution de l'AGM du 12 juin 2025)	125.000 € ⁽²⁾	12 août 2027	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales

- (1) Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 125.000 euros prévu par la dix-septième (17^e) résolution de l'AGM du 12 juin 2025
- (2) Catégorie de personnes concernée par la quinzième (15^e) résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2025 : sociétés et fonds d'investissement de droit français ou étranger (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) (i) investissant à titre habituel ou (ii) ayant investi au cours des 60 derniers mois plus de 1 million d'euros, dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)) liées au secteur des technologies ou des logiciels, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- (3) Ce montant s'impute sur le plafond commun de 10% du capital social prévu par la dix-neuvième (19^e) résolution de l'AGM du 12 juin 2025.

7.3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

7.4. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

7.4.1. CODE DE GOUVERNANCE

Dans un souci de transparence et d'information du public, depuis notamment l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris en juin 2022, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Dans ce cadre, la Société a choisi de se référer volontairement aux principes de gouvernement d'entreprise tels que définis par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de septembre 2021 (ci-après le « **Code Middlednext** »).

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre des recommandations du Code Middlednext par la Société selon les critères suivants :

- les recommandations « Appliquée » qui sont d'ores-et-déjà mises en œuvre par la Société ;
- les recommandations « En cours de réflexion » qui doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration afin de définir si elles seront appliquées ou non ;
- les recommandations « Non appliquée » qui ne seront pas mises en œuvre ou dont l'application est impossible.

Recommandations du Code Middlednext	Appliquée	En cours de	Non appliqué
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	ü		
R2 : Conflits d'intérêts	ü		
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	ü		
R4 : Information des membres du Conseil	ü		
R5 : Formation des « membres du Conseil »	ü		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	ü		
R7 : Mise en place des Comités	ü		
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (« RSE »)	ü		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	ü		
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	ü		
R11 : Durée des mandats des membres du conseil - Durée des mandats adaptées à la société - Échelonnement des mandats	ü ü		
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	ü		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	ü		
R14 : Relations avec les actionnaires	ü		
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	ü		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	ü		
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	ü		
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	ü		
R19 : Indemnités de départ	ü		
R20 : Régime des retraites supplémentaires	ü		
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	ü		
R22 : Revue des points de vigilance	ü		

R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur adopté le 8 avril 2022 et modifié par le conseil d'administration en date du 2 avril 2025.

R5 : Un plan de formation triennal des administrateurs a été mis en place par le conseil d'administration prenant en considération l'ensemble des besoins de formation sur des points techniques exprimés par les membres du conseil d'administration dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations a été organisée par la Société et avec les supports de l'IFA et de ses conseils.

R7 : Le conseil d'administration a décidé de ne pas instituer de comité spécialisé, compte tenu de la composition et de l'organisation actuelle du conseil d'administration à l'exception du Comité RSE. En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit est assumée par le conseil d'administration. La mise en place d'éventuels comités est évaluée annuellement.

R8 : Le conseil d'administration a mis en place un comité spécialisé sur la RSE lors de sa réunion du 2 avril 2025 dont la composition et le fonctionnement sont décrits au paragraphe 7.1.2 du présent rapport.

R11 : La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. Toutefois, afin d'instaurer un échelonnement des mandats, il a été décidé de nommer certains administrateurs pour une durée de trois ans et d'autres pour une durée initiale d'un ou deux ans.

R15 : La Société va poursuivre sa politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise étant cependant précisé que compte tenu de l'activité de la Société, le recrutement de femmes s'avère compliqué car les candidats sont très majoritairement masculins.

R 17 : Le sujet de la succession du président directeur général a été discuté en conseil d'administration et un plan d'action a été mis en place. Il est revu annuellement et reconduit ou amendé, le cas échéant, par le conseil d'administration.

R18 : Monsieur Fabrice Bellanger, administrateur de la Société, a conclu, préalablement à sa nomination le 8 avril 2022, un contrat de travail avec la Société au titre de ses fonctions de directeur des ventes international. Ce contrat de travail, qui correspond à des fonctions techniques distinctes de ses fonctions d'administrateurs, a été maintenu en raison de ses compétences et de sa participation cruciale au développement des activités du Groupe.

R19 : le conseil d'administration a voté lors de sa réunion du 8 avril 2022, une indemnité de départ du président directeur général correspondant à sa rémunération fixe et variable brute moyenne totale perçue au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la date de révocation.

Etant précisé qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans les cas suivants :

- révocation pour une faute équivalente à une faute grave ou une faute lourde, telle que définie ou interprétée pour les salariés par les tribunaux et contrôlée par la Cour de cassation, en application des arrêts de sa chambre sociale et appliquée, le cas échéant, par analogie aux mandataires sociaux ;
- en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire de la Société ;
- en cas de départ à son initiative de la Société ou en cas de changement de fonctions au sein du Groupe;

Conformément au Code Middlednext, le conseil d'administration a procédé à une revue de l'indépendance de ces administrateurs. A la date du présent rapport, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Vantiva	Pascal Portelli	Immaculada Casero Egido
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	x	x	x	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Critères à apprécier	Jacques Le Mancq	Fabrice Bellanger	Dominique Colombel	Eutelsat SA	Vantiva	Pascal Portelli	Immaculada Casero Egido
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	x	x	✓	x	x	✓	✓
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conclusion sur le statut d'indépendant	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature, versés aux mandataires sociaux par la Société et ses filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025			2024		
	Rémunération fixe versée (en euros) ⁽¹⁾	Rémunération variable versée (en euros sur performance 2024)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros sur performance 2023)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Jacques Le Mancq <i>Président directeur général</i>	126 573 €	28.392,57 € € ⁽²⁾	0 €	126 573 €	0 € ⁽³⁾	0 €
TOTAL	126 573 €	28.392,57 € €	0 €	126 573 €	0 €	0 €

(1) Cette rémunération inclut 1% au titre de « prime vacances » de la convention Syntec, soit 1 253 €.

(2) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la partie variable de la rémunération repose sur - la réalisation d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% lié au Free Cash-Flow, l'EBITDA et le Chiffre d'affaires (ii) extra-financiers à hauteur de 20% sur (a) la mesure du bilan carbone de l'année 2025, et mise en place d'un plan année par année d'ici 2030, (b) l'amélioration de l'indice égalité homme femme (pour 2024 85/100) ou construire un plan d'amélioration de la parité homme femme ; ainsi que (c) favoriser la mixité du Conseil d'Administration en identifiant une candidate au poste d'administrateur ou de censeur ; le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le conseil d'administration n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(3) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la partie variable de la rémunération repose sur - la réalisation d'objectifs déterminés par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% lié au Free Cash-Flow et l'EBITDA et (ii) extra-financiers à hauteur de 20% sur (a) la définition d'une cible bilan carbone à l'horizon 2030, (b) d'améliorer l'indice égalité homme femme (pour 2023 82/100) ou construire un plan d'amélioration de la parité homme femme ; ainsi que (c) favoriser la mixité du Conseil d'Administration en identifiant une candidate au poste d'administrateur ou de censeur ; le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le conseil d'administration n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Nous vous précisons que Monsieur Jacques Le Mancq cumule ses fonctions dirigeantes de président directeur général avec les fonctions d'administrateur et il a indiqué, à ce titre, renoncer à sa rémunération en qualité d'administrateur.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 a décidé d'allouer un montant global brut de 50.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2022 et pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale. Seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration a décidé que la répartition du montant global alloué au titre de la rémunération fixe des administrateurs sera réalisée en application des principes d'allocation suivants :

- seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ;
- la répartition entre les administrateurs indépendants sera décidée en prenant en compte leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Ainsi, chaque administrateur indépendant pourra percevoir :
 - o une somme fixe de 2.000 euros par an, liée à sa fonction d'administrateur ;
 - o une somme variable d'un montant maximum de 8.000 euros, liée à sa présence effective aux réunions du conseil d'administration étant précisé que :
 - la présence à 100% des réunions du conseil d'administration lui donnera droit au versement du montant variable maximum soit 8.000 euros ;
 - la présence à un nombre de réunions du conseil d'administration compris entre 75% et 100% (exclus) lui donnera droit au versement d'un montant variable de 6.000 euros ;
 - la présence à inférieur à 75% des réunions du conseil d'administration par an ne donnera droit à aucune somme au titre de la partie variable de la rémunération.
- les parts fixes et variables sont plafonnées à un montant global de 10.000 euros par administrateur indépendant et par an.

Une synthèse de l'ensemble de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Nom	2025		2024	
	Rémunération brute fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération brute fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
Fabrice Bellanger ⁽¹⁾ <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Dominique Colombel ⁽²⁾ <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Eutelsat SA représenté par Jean-Hubert Lenotte <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Vantiva Technologies représenté par François Allain puis Frederic Chapelard <i>Administrateur</i>	-	-	-	-
Pascal Portelli <i>Administrateur indépendant</i>	10.000 €	-	10.000 €	-
Immaculada Casero Egado <i>Administrateur indépendant</i>	6.000 €	-	6.000 €	-

Nom	2025		2024	
	Rémunération brute fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération brute fixe due (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
TOTAL	16.000 €	-	16.000 €	-

(1) Monsieur Fabrice Bellanger est également titulaire d'un contrat de travail de directeur ventes international, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

(2) Monsieur Dominique Colombel est également titulaire d'un contrat de travail de directeur technique et R&D, aucune somme n'a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur.

9.2. PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jacques Le Mancq <i>Président directeur général</i>	3.144.659	25,07	6.224.739	29,05
A Fabrice Bellanger <i>Administrateur</i>	1.254.426	10,00	2.484.490	11,59
Dominique Colombel <i>Administrateur</i>	460.762	3,67	921.524	4,30
Eutelsat SA représentée par Jean-Hubert Lenotte ⁽¹⁾ <i>Administrateur</i>	1.757.563	14,01	3.515.126	16,40
Vantiva Technologies représentée par Frédéric Chapelard <i>Administrateur</i>	1.022.500	8,15	2.045.000	9,54
Pascal Portelli <i>Administrateur indépendant</i>	-	-	-	-
Immaculada Casero Egido <i>Administratrice indépendante</i>	-	-	-	-

(1) Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Hubert Lenotte détient 4.250 actions de la Société et la société Eutelsat SA détient 1.757.563 actions.

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

En outre, vous trouverez également un rapport sur les opérations relatives aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE** »).

10.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a pas mis en place de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a pas constaté d'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions préalablement attribuées.

10.2. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution gratuite d'actions.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune action attribuée gratuitement n'a été acquise.

10.3. BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Attribution de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aucun plan d'attribution de BSPCE n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par le conseil d'administration de la Société.

Exercice par les bénéficiaires de BSPCE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun BSPCE n'a été exercé.

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMMISSAIRE AUX COMPTES

11.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

SAS GEIREC

276 rue de Chateaugiron
35063 Rennes cedex

Représenté par Monsieur Anthony Rousseau
1 ter, boulevard de la Boutière
CS 51812
35768 Saint-Grégoire Cedex35063 Rennes

SAS GEIREC a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2013 pour une due durée de 6 exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 avril 2018. Lors de l'assemblée générale du 12 juin 2024, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de SAS GEIREC a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Guillaume Radigue
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 décembre 2021 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

11.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Néant.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

12.1. NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.2. NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Néant.

12.3. CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant

12.4. CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.5. CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons de l'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général, à compter du 1er janvier 2025. En revanche aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Cesson-Sévigné, le 14 avril 2026

Le conseil d'administration.



COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2025



PKF
Arsilon

Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2025

SOMMAIRE

1.	BILAN CONSOLIDE	5
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
3.	TABLEAUX DE FUX DE TRESORERIE.....	7
4.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
5.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	9
5.1.	ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS	9
5.1.1.	Informations générales	9
5.1.2.	Présentation du groupe et de son activité.....	9
5.1.3.	Faits marquants de l'exercice	9
5.1.4.	Evènements postérieurs à la clôture.....	9
5.2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
5.2.1.	Société mère	10
5.2.2.	Sociétés intégrées.....	10
5.2.3.	Variations de périmètre	10
5.3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
5.3.1.	Base d'établissement des comptes consolidés	10
5.3.2.	Référentiel comptable	11
5.3.3.	Principes et conventions générales.....	11
5.3.4.	Méthodes de consolidation	12
5.3.5.	Recours à des estimations.....	12
5.3.6.	Monnaie de présentations des comptes	13
5.3.7.	Information sectorielle.....	13
5.3.8.	Immobilisations incorporelles	13
5.3.9.	Immobilisations corporelles	14
5.3.10.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés.....	14
5.3.11.	Autres immobilisations financières	15
5.3.12.	Test de dépréciation des actifs immobilisés	15
5.3.13.	Stocks.....	15
5.3.14.	Créances.....	15
5.3.15.	Mobilisation de créances	15
5.3.16.	Trésorerie	15
5.3.17.	Opérations en devises.....	16
5.3.18.	Instruments dérivés de change.....	16
5.3.19.	Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères.....	16
5.3.20.	Provisions et passifs éventuels	16

5.3.21.	Dettes	17
5.3.22.	Chiffre d'affaires	17
5.3.23.	Production immobilisée	18
5.3.24.	Subventions.....	18
5.3.25.	Achats consommés	18
5.3.26.	Indicateurs alternatifs de performance.....	18
5.3.27.	Résultat financier	18
5.3.28.	Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel	19
5.3.29.	Crédit d'impôt recherche	19
5.3.30.	Crédit impôt innovation	19
5.3.31.	Impôt sur les résultats.....	19
5.3.32.	Engagements de retraite	19
5.3.33.	Résultat net par action	20
5.4.	INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE	20
5.5.	INFORMATION SUR LE BILAN.....	21
5.5.1.	Immobilisations incorporelles	21
5.5.2.	Immobilisations corporelles	21
5.5.3.	Immobilisations financières.....	22
5.5.4.	Tableau des filiales et participations	22
5.5.5.	Stocks.....	22
5.5.6.	Créances clients et comptes rattachés	22
5.5.7.	Autres créances	23
5.5.8.	Etat des échéances des créances	24
5.5.9.	Trésorerie	24
5.5.10.	Capitaux propres	24
5.5.11.	Provisions	27
5.5.12.	Emprunts et dettes financières.....	28
5.5.13.	Dettes fournisseurs et autres dettes.....	28
5.6.	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	29
5.6.1.	Chiffre d'affaires	29
5.6.2.	Autres produits d'exploitation.....	30
5.6.3.	Achats consommés	31
5.6.4.	Charges de personnel.....	31
5.6.5.	Autres charges d'exploitation.....	32
5.6.6.	Impôts et taxes	33
5.6.7.	Indicateurs alternatifs de performance.....	33
5.6.8.	Dotations aux amortissements et provisions.....	34
5.6.9.	Résultat financier	34
5.6.10.	Résultat exceptionnel	35
5.6.11.	Impôt	35
5.6.12.	Résultat par action.....	36
5.7.	AUTRES INFORMATIONS	37
5.7.1.	Effectifs	37
5.7.2.	Transactions avec les parties liées	37

5.7.3.	Rémunération des dirigeants	38
5.7.4.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	38
5.7.5.	Stratégie de couverture de change	38
5.7.6.	Engagements hors-bilan.....	39

1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
En K€		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	5.5.1	18 505	17 485
Immobilisations corporelles	5.5.2	3 481	3 750
Immobilisations financières	5.5.3	1 471	1 556
Total Actif Immobilisé		23 457	22 791
Stocks et en-cours	5.5.5	55	84
Clients et comptes rattachés	5.5.6 - 5.5.8	14 915	15 246
Autres créances et comptes de régularisation	5.5.7 - 5.5.8	8 110	8 663
Valeurs mobilières de placement	5.5.9	-	-
Disponibilités	5.5.9	4 668	4 086
Total Actif Circulant		27 749	28 079
Total Actif		51 206	50 870
PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
En K€			
Capital	5.5.10	251	251
Primes liées au capital		20 945	20 945
Réserves consolidées		(1 240)	2 719
Réserves de conversion groupe		(87)	100
Résultat de l'exercice		(226)	(4 024)
Autres		(36)	169
Total Capitaux Propres - Part du Groupe	4	19 606	20 161
Total Intérêts Minoritaires		-	-
Total Provisions	5.5.11	37	10
Emprunts et dettes financières	5.5.9 - 5.5.12	10 162	10 980
Fournisseurs et comptes rattachés	5.5.13	7 374	5 628
Autres dettes et comptes de régularisation	5.5.13	14 028	14 091
<i>Dont écarts d'acquisition négatif</i>		-	-
Total Dettes		31 563	30 699
Total Passif		51 206	50 870

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2025	31/12/2024
En k€			
Chiffre d'affaires	5.6.1	44 379	39 380
Autres produits d'exploitation	5.6.2	8 568	8 194
Achats consommés	5.6.3	(9 117)	(7 213)
Charges de personnel	5.6.4	(24 791)	(25 576)
Autres charges d'exploitation	5.6.5	(14 663)	(16 451)
Impôts et taxes	5.6.6	(576)	(619)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	5.6.8	(6 941)	(5 613)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(3 141)	(7 900)
Dotation aux amortissements et dépréciation des EA positifs liés aux entités intégrés		-	-
Reprise des EA négatifs liés aux entités intégrés.....		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		(3 141)	(7 900)
Charges et produits financiers	5.6.9	(938)	(511)
Charges et produits exceptionnels	5.6.10	(0)	(47)
Impôt sur les résultats	5.6.11	3 852	4 434
Résultat net des sociétés intégrées		(226)	(4 024)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(226)	(4 024)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (Part du groupe)		(226)	(4 024)
Résultat par action (en Euros)	5.6.12	(0,0180)	(0,3209)
Résultat dilué par action (en Euros)	5.6.12	(0,0180)	(0,3209)

3. TABLEAUX DE FUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	Notes	31/12/2025	31/12/2024
En K€			
Résultat net des sociétés intégrées	2.	(226)	(4 024)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises.....		6 400	5 425
Variation des impôts différés	5.6.11	115	(110)
Plus-values de cession, nettes d'impôt	5.6.10	65	28
Variation des intérêts courus sur emprunts		-	(2)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		(93)	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		6 262	1 317
Incidence de la variation des stocks et en cours		28	39
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		687	4 501
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs.....		1 631	4 346
Flux net de trésorerie généré par l'activité		8 607	10 204
Acquisition d'immobilisations		(7 692)	(9 520)
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt		128	116
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(7 563)	(9 404)
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	4.	-	11
Augmentations de capital en numéraire	4.	-	11
Subventions d'investissements reçues		489	253
Emissions d'emprunts	5.5.12	467	2 129
Remboursements d'emprunts	5.5.12	(2 116)	(2 252)
Cession (acq.) nette actions propres		21	64
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 138)	205
Variation de trésorerie		(95)	1 004
Trésorerie d'ouverture	5.5.9	4 086	3 079
Trésorerie de clôture	5.5.9	3 980	4 086
<i>Incidence des variations de cours des devises</i>		<i>(12)</i>	<i>2</i>

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Autres	Subvention d'investissement	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice								
31/12/2023	251	20 935	6 956	(4 237)	26	(124)	38	23 845
Affectation du résultat			(4 237)	4 237				-
Augmentation de capital	-	11						11
Part du groupe dans le résultat				(4 024)				(4 024)
Variation des actions propres						64		64
Autres mouvements			-		74		191	265
Situation à la clôture de l'exercice								
31/12/2024	251	20 945	2 719	(4 024)	100	(60)	229	20 161
Affectation du résultat			(4 024)	4 024				-
Augmentation de capital	-	-						-
Part du groupe dans le résultat				(226)				(226)
Variation des actions propres						(43)		(43)
Autres mouvements	0	-	64		(188)		(162)	(285)
Situation à la clôture de l'exercice								
31/12/2025	251	20 945	(1 240)	(226)	(87)	(103)	67	19 606

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS

5.1.1. Informations générales

Broadpeak est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 524473063 (et désignée comme « La Société »). Son siège social est situé en France, 3771 boulevard des Alliés, 35510 Cesson-Sévigné. Les comptes consolidés de la société Broadpeak comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble est désigné comme le « **Groupe** »).

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

5.1.2. Présentation du groupe et de son activité

Le Groupe Broadpeak est spécialisé dans la technologie de streaming vidéo et de contenus numériques pour des opérateurs et les chaînes de télévision.

Le groupe réalise ses activités opérationnelles tant en France qu'à l'étranger. Il est composé de 4 sociétés, 3 étrangères et 1 française (la société mère), qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune prise de contrôle significative (individuellement ou prise dans leur ensemble) n'est intervenue au cours des périodes présentées. Les 3 filiales étrangères ont été créées ex nihilo par le Groupe.

5.1.3. Faits marquants de l'exercice

Croissance du CA :

Au 31 décembre 2025, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 44,4 M€, en hausse de 12,7 % sur un an, poursuivant ainsi sa dynamique de croissance. Cette progression est notamment liée à l'augmentation des revenus récurrents Maintenance & SaaS, portée par l'offre Broadpeak.io, dont le portefeuille s'est enrichi de 41 nouveaux clients en 2025.

Evolution du cours du dollar :

La baisse du cours du dollar a un impact négatif sur les ventes, partiellement compensé par un effet positif sur les achats en dollars. Sur l'exercice 2025, l'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de -537 K€ contre un gain de 266 K€ sur l'exercice 2024 (voir 5.7.5).

Par ailleurs, la société est peu impactée par l'augmentation des droits de douanes aux USA.

5.1.4. Evènements postérieurs à la clôture

Hausse des prix des équipements informatiques

Depuis la date de clôture, les équipements informatiques connaissent une hausse des prix, en particulier les serveurs et les composants mémoire, en raison de l'intensification de la demande liée au développement de l'intelligence artificielle. Compte tenu des délais de mise à disposition relativement courts de ces équipements, en surveillant l'évolution des prix de ces composants et en limitant les conditions et la durée de ses offres le Groupe est en mesure de répercuter ces augmentations tarifaires auprès de ses clients, limitant ainsi leur impact financier.

Guerre au Moyen-Orient

Des tensions géopolitiques et événements récents ont affecté la région du Moyen-Orient. À la date d'arrêté des comptes, la Groupe a analysé les conséquences potentielles de cette situation sur son activité, ses approvisionnements, ses relations commerciales ainsi que sur sa situation financière. Dans la mesure où son chiffre d'affaires dans cette zone est limité, qu'elle ne s'approvisionne dans aucun des pays concernés, ces événements n'ont pas d'impact direct sur l'activité du Groupe. Le groupe continuera néanmoins de suivre attentivement l'évolution du contexte international et d'en évaluer les éventuelles répercussions futures.

Crédit Impôt recherche :

A la date de clôture, la demande de remboursement du CIR 2024 est toujours en cours d'instruction auprès de l'administration fiscale pour un montant de 4.5 M€. La société a bénéficié d'un financement partiel de cette créance sous forme de cession Dailly à hauteur de 3.6 M€ (voir 5.5.7).

Face à l'allongement du délai de remboursement du CIR par l'administration fiscale, la société travaille à la mise en place de solutions de financements bancaires supplémentaires afin de compléter le financement de son activité. La direction estime que les financements nécessaires seront obtenus et qu'à défaut elle pourra avoir recours à des financements alternatifs. Sur cette base, la Direction a estimé qu'il était approprié d'arrêter les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.2.1. Société mère

BROADPEAK SA

3771 boulevard des Alliés
35510 Cesson-Sevigne, France

5.2.2. Sociétés intégrées

Nom	SIREN	31/12/2025			31/12/2024		
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
Broadpeak SAS	524 473 063						Société mère
Broadpeak Asie Pacifique - Singapour		100%	100%	IG	100%	100%	IG
Broadpeak Video System Corp - USA		100%	100%	IG	100%	100%	IG
Broadpeak Video System - Canada		100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale

5.2.3. Variations de périmètre

Néant sur l'exercice.

5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.3.1. Base d'établissement des comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du Groupe Broadpeak de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis sur une base volontaire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 avril 2026.

Ce jeu de compte unique ne vient pas se substituer aux comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui a été arrêté le 14 avril 2026 et sera soumis à approbation de l'assemblée générale du 23 juin 2026.

5.3.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont conformes aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01, tel que modifié par le règlement ANC n°2024-05. L'application de ce nouveau règlement (applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025) n'a eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

5.3.3. Principes et conventions générales

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

Continuité d'exploitation :

Les comptes consolidés de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 14 avril 2026 en application du principe de continuité d'exploitation dans le contexte décrit en note 5.1.4.

Changements de méthodes comptables

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général, est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation et la nomenclature de certains postes du plan de comptes des sociétés françaises. En conséquence, il impacte également la présentation des états financiers consolidés, notamment en ce qui concerne la comparabilité des informations entre exercices.

L'application du nouveau règlement a eu des effets de présentation au sein des comptes consolidés du Groupe, décrits ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
En k€		ANC 2022-06	ANC 2022-06	Transition ANC 2022-06	Certification CAC
Chiffre d'affaires	5.6.1	44 379	39 380		39 380
Autres produits d'exploitation	5.6.2	8 568	8 369	175	8 194
Achats consommés	5.6.3	(9 117)	(7 213)		(7 213)
Charges de personnel	5.6.4	(24 791)	(25 576)		(25 576)
Autres charges d'exploitation	5.6.5	(14 663)	(16 673)	(222)	(16 451)
Impôts et taxes	5.6.6	(576)	(619)		(619)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	5.6.8	(6 941)	(5 613)		(5 613)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(3 141)	(7 946)	(47)	(7 900)
Dotation aux amortissements et dépréciation des EA positifs liés aux entités intégrés		-	-		-
Reprise des EA négatifs liés aux entités intégrés.....		-	-		-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		(3 141)	(7 946)	(47)	(7 900)
Charges et produits financiers	5.6.9	(938)	(511)	-	(511)
Charges et produits exceptionnels	5.6.10	(0)	-	47	(47)
Impôt sur les résultats	5.6.11	3 852	4 434		4 434
Résultat net des sociétés intégrées		(226)	(4 024)	-	(4 024)
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		-	-		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(226)	(4 024)	-	(4 024)
Intérêts minoritaires		-	-		-
Résultat net (Part du groupe)		(226)	(4 024)	-	(4 024)

L'application du règlement n°2022-06 a eu pour conséquence les impacts suivants sur le compte de résultat 2025 :

- + 529 K€ de subvention d'investissement virées au résultat d'exploitation. Cet élément était auparavant comptabilisé en résultat exceptionnel (116 K€ au 31/12/2024).
- +28 K€ de plus-value de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisée en résultat d'exploitation. Cet élément était auparavant comptabilisé en résultat exceptionnel (-28 K€ au 31/12/2024).

5.3.4.Méthodes de consolidation

Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

5.3.5.Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations prises par la Direction si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future, concernent :

- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme,

- L'évaluation de la dépréciation des créances clients,
- L'évaluation des engagements de retraites.

5.3.6. Monnaie de présentations des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

5.3.7. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Dans la mesure où le Groupe opère dans un seul secteur d'activité, le vidéo streaming, une double segmentation par catégorie d'activités et par zones géographiques est retenue pour la présentation du chiffre d'affaires.

Trois catégories d'activités sont distinguées :

- les ventes de licences logicielles (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires. Cette activité est principalement portée par l'acquisition de nouveaux clients et les phases de déploiement associées.
- les services de support et d'assistance (maintenance) ainsi que l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel (Software as a Service).
- les revenus issus de la vente d'équipements et matériels (hardwares), sourcés en externe, parfois demandés par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle.

Et quatre secteurs géographiques :

- France
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) hors France
- Amérique du Nord et Latine
- Asie Pacifique

Dans la mesure où le groupe est présent sur un seul secteur d'activité la ventilation des immobilisations et du résultat d'exploitation par catégorie d'activité par catégorie d'activité n'est pas pertinente et n'a donc pas été retenue. Les actifs hors de France sont non significatifs.

5.3.8. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :

Logiciels informatiques.....1 à 5 ans,
Frais de développement.....3 à 5 ans.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,

- Capacité à générer des avantages économiques futurs,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur des projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

5.3.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Catégories d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

5.3.10. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif loué, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties conformément aux méthodes comptables du groupe. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement de la location financière souscrite. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Opérations de cession bail :

Lorsqu'un bien mobilier ou immobilier est cédé à un tiers avant d'être repris en location sous forme de crédit-bail ou de contrat assimilé, la cession est réputée ne pas avoir eu lieu et le cédant- preneur :

- élimine le résultat de la cession figurant à son compte de résultat ;
- reconstitue à l'actif du bilan la valeur brute et les amortissements cumulés du bien cédé à la date de cession ;
- continue d'amortir le bien cédé dans les mêmes conditions qu'avant la cession, sur la base de sa durée d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte ;
- constate au passif une dette à hauteur du prix de cession perçu ;
- enregistre ultérieurement les flux relatifs à la dette.

En cas de moins-value, l'immobilisation est dépréciée si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

5.3.11. Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- de parts sociales et de créances immobilisées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

5.3.12. Test de dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

5.3.13. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

5.3.14. Créances

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5.3.15. Mobilisation de créances

Au cours de l'exercice 2025, la société utilise différents types de mobilisations de créances :

- Mobilisations de créances export de type AED (Avances en devises)
- Affacturage
- Cession de créances Dailly

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires. Les lignes de AED s'élèvent à 0,7 M€ au 31 décembre 2025.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties du Bilan pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession sans recours. La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances cédées non-financées en débiteurs divers.

La société a eu recours à la cession de créances Dailly pour une partie de sa créance issue du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2024, cette dernière est toujours en cours au 31 décembre 2025.

5.3.16. Trésorerie

La trésorerie active est composée des comptes bancaires, immédiatement disponibles.

La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

5.3.17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

5.3.18. Instruments dérivés de change

Le Groupe utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers.

Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

Le Groupe ne présente pas d'instruments de dérivés de change en cours au 31 décembre 2025.

5.3.19. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement de toutes les entités du groupe correspond à la monnaie locale.

Les comptes des entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

La méthode du cours de clôture implique que la conversion des comptes des entités étrangères s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

5.3.20. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour le Groupe.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que le groupe n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- La société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- La société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

5.3.21. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

5.3.22. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d'équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

Contrats à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

Licences de propriété intellectuelle

Le Groupe commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

Vente d'équipements

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

Prestations de services

Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par le Groupe. Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, le Groupe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total des coûts prévisionnels d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Contrats de maintenance

Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

5.3.23. Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en « Production immobilisée ».

5.3.24. Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en autres produits au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

5.3.25. Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

5.3.26. Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires, les achats consommés et la production stockée figurant dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

Marge brute ajustée

La marge brute ajustée correspond à la marge brute, tel que définit ci-avant, à laquelle sont soustraites les commissions sur ventes.

EBITDA

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

Le terme « EBITDA » ajusté désigne l'«EBITDA » détaillé ci-dessus intégrant, dans les produits d'exploitation, le montant du crédit d'impôt recherche et innovation déclaré sur l'exercice.

5.3.27. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

5.3.28. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations majeurs et inhabituels distincts de l'activité. Conformément à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 applicable aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025 (cf 5.3.4)

5.3.29. Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le crédit d'impôt est restituable l'année qui suit liasse. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.30. Crédit impôt innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

5.3.31. Impôt sur les résultats

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, modifié par le règlement ANC n°2024-05, un impôt différé est comptabilisé en cas :

- de différence temporaire entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'impôt qui s'appliquera à la date de reversement de la différence.

En application du règlement ANC n°2020-01, modifié par le règlement ANC n°2024-05, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

5.3.32. Engagements de retraite

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle.

Les filiales à l'étranger n'ont pas d'engagement de retraite.

5.3.33. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

5.4. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activité

Chiffre d'affaires	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
En k€				
Equipements	5 235	12%	3 545	9%
Licences et prestations de services	19 977	45%	20 262	51%
Maintenance et Service as a Software (SaaS)	19 167	43%	15 573	40%
Total Chiffre d'affaires	44 379		39 380	

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

Chiffre d'affaires	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
En k€				
France	3 902	9%	3 443	9%
EMEA hors France	22 646	51%	16 471	42%
Amérique du Nord et Latine	13 438	30%	15 751	40%
Asie pacifique	4 393	10%	3 715	9%
Total Chiffre d'affaires	44 379		39 380	

5.5. INFORMATION SUR LE BILAN

5.5.1. Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES	31/12/2024	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2025
En K€					
Frais de développement	19 091	-	-	6 345	25 436
Concessions, brevets & droits similaires	320	68	(6)	-	382
Logiciels	1 481	53	-	-	1 534
Autres immobilisations incorporelles	38	-	-	-	38
Immobilisations incorporelles en cours	7 199	6 945	-	(6 345)	7 799
Total valeurs brutes	28 129	7 066	(6)	-	35 188
VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2025
En K€					
Amt/Dép. frais développ.	(9 310)	(5 880)	-	-	(15 191)
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	(22)	(17)	-	-	(39)
Amt/Dép. logiciels	(1 274)	(143)	-	-	(1 417)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(37)	-	-	-	(37)
Total amortissements	(10 644)	(6 040)	0	0	(16 684)
Immobilisations incorporelles nettes	17 485	1 025	(6)	0	18 505

Les projets de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles à hauteur de 6,9 M€ au 31 décembre 2025. Ces projets correspondent aux programmes suivants :

- Broadpeak.io, plateforme cloud dotée d'applications clés en main en formule SaaS (Software as a Service) ;
- Application du module insertion de publicité sur la plateforme cloud ;
- Origin Packager, qui permet de capturer, stocker et formater des contenus live ou à la demande ;
- Video Delivery Mediator, gestionnaire des logiciels de streaming qui permet de contrôler les sessions de streaming des utilisateurs ;
- Serveurs de streaming haute densité ;
- Solutions de Multicast ABR.

5.5.2. Immobilisations corporelles

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2025
En K€						
Installations tech, matériel & outillage	176	-	-	-	-	176
Matériel de bureau	472	-	-	-	-	472
Matériel informatique	3 670	590	(66)	10	(14)	4 189
Autres immobilisations corporelles	2 746	10	-	-	-	2 757
Immobilisations corporelles en cours	10	5	-	(10)	-	5
Total valeurs brutes	7 074	605	(66)	0	(14)	7 599
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2025
En K€						
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(136)	(39)	-	-	-	(175)
Amt/Dép. Matériel de bureau	(161)	(48)	-	-	-	(209)
Amt/Dép. Matériel informatique	(2 843)	(519)	7	-	9	(3 347)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(184)	(203)	-	-	-	(387)
Total amortissements	(3 324)	(809)	7	0	9	(4 118)
Total valeurs nettes	3 750	(203)	(59)	0	(5)	3 481

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- D'agencements et mobilier de bureau,
- De matériel informatique

Le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe.

5.5.3. Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2025
En K€						
Parts sociales et créances immobilisées	36	21	-	-	-	57
Dépôts et cautionnements versés	1 568	-	(35)	-	(17)	1 515
Total valeurs brutes	1 604	21	(35)	0	(17)	1 572
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2025
En K€						
Dép. prêts & autres - courant	(48)	(57)	3	-	-	(102)
Dép. immobilisations financières	(48)	(57)	3	0	0	(102)
Immobilisations financières	1 556	(35)	(33)	0	(17)	1 471

Au titre du contrat de liquidités mis en place le 11 juillet 2022, il ressort 39 K€ en espèces au 31 décembre 2025. Par ailleurs, dans ce cadre, les 47 627 titres auto-détenus apparaissent en moins des capitaux propres pour 103 K€. La baisse des dépôts et cautionnement versés correspond à titre principal aux retenues de garantie du Factor.

5.5.4. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2025 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

5.5.5. Stocks

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En K€						
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	55	-	55	103	(19)	84
Total stocks et en-cours	55	-	55	103	(19)	84

Le Groupe dispose usuellement d'un stock réduit dans la mesure où les achats de serveurs notamment sont effectués uniquement dans le cadre de commandes fermes de clients. Au 31 décembre 2025, les stocks sont principalement composés de serveurs informatiques, livrés chez des clients début 2026.

5.5.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En K€						
Clients	5 827	(90)	5 737	8 772	(100)	8 672
Clients douteux	313	(313)	-	313	(313)	-
Factures à établir	9 178		9 178	6 574		6 574
Total créances clients	15 318	(402)	14 915	15 658	(412)	15 246

La société dispose d'un contrat d'affacturage qui permet une cession de créances sans recours. Le poste client présente le solde des créances non cédées au Factor. Les créances cédées non financées sont présentées en autres créances (voir 5.5.7).

Le délai de règlement ressort à 33 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 contre 68 jours au 31 décembre 2024. Cette amélioration est liée au bon recouvrement des créances à la clôture ainsi qu'à la diminution des retards de paiement tout au long de l'exercice 2025.

Les factures à établir correspondent d'une part, à des équipements ou licences livrées non facturées, d'autre part, à la constatation de l'avancement des prestations en comparaison de la facturation (le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation). L'augmentation des factures à établir est liée à un contrat significatif dont la facturation effective a eu lieu en début d'année 2026.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Les tableaux ci-dessous présentent l'antériorité des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2025.

Antériorité des créances clients	31/12/2025	31/12/2025				
		Non échu	Echu à moins de 3 mois	Echu de 3 à 6 mois	Echu de 6 à 12 mois	Echu à plus de 12 mois
En K€						
Clients	5 829	3 001	1 761	565	312	190
Dépréciation	(90)					(90)
Clients - net	5 739	3 001	1 761	565	312	100

Les retards de paiement de plus de six mois ont fortement diminué, passant de 5,7 M€ au 31 décembre 2024 à 1 M€ au 31 décembre 2025, sous l'effet des actions de recouvrement menées tout au long de l'exercice.

5.5.7. Autres créances

AUTRES CREANCES	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Provisions	Net	Net
En K€				
Créances sur personnel & org. sociaux	21	-	21	15
Créances fiscales - hors IS - courant	683	-	683	992
Etat, Impôt sur les bénéfices	5 053	-	5 053	4 500
Impôts différés - actif	63	-	63	178
Charges constatées d'avance	655	-	655	835
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	-	20	20
Autres créances	1 246	-	1 246	1 866
Ecart de conversion actif	369	-	369	258
Total autres créances d'exploitation	8 110	-	8 110	8 663

Les créances fiscales hors IS, correspondent principalement à des crédits de TVA pour un montant de 341 K€ au 31 décembre 2025 et de la TVA déductible pour un montant de 332 K€.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices comprennent le crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2024 et 2025. Le crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 4 526 K€ fait l'objet d'une cession Dailly pour un montant de 3 600 K€, soit un solde net qui s'élève à 926 K€. Le remboursement du CIR 2024 est attendu au cours du premier semestre 2026. Le crédit d'impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 153 K€.

Au 31 décembre 2025, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des coûts de maintenance, à des abonnements informatiques relatives à l'exercice 2026.

Les autres créances intègrent les créances cédées non-financées par le factor pour un montant de 794 K€ contre 722 K€ au 31 décembre 2024.

5.5.8. Etat des échéances des créances

CREANCES	31/12/2025	< N+1	de N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Clients	5 827	5 827	-	-
Clients douteux	313	313	-	-
Factures à établir	9 178	9 178	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	21	21	-	-
Créances fiscales - hors IS	683	683	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	5 053	5 053	-	-
Impôts différés - actif	63	63	-	-
Frais d'émission d'emprunt - non courant	20	20	-	-
Autres créances	1 246	1 246	-	-
Charges constatées d'avance	655	655	-	-
Ecart de conversion actif	369	369	-	-
Total créances	23 428	23 428	-	-

5.5.9. Trésorerie

DISPONIBILITES	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Disponibilités	4 668	4 086
Trésorerie active	4 668	4 086
Concours bancaires (trésorerie passive)	689	0
Trésorerie passive	689	0
Trésorerie nette	3 980	4 086

Les concours bancaires au 31 décembre 2025 correspondent aux financements obtenus dans le cadre d'avances en devises (AED).

5.5.10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 250 833,72 € décomposé en 12 541 686 titres d'une valeur nominale de 0.02 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombres de titres					
		31/12/2024	Crés	Regroupement	IPO	Cession	31/12/2025
Actions	0,0200	12 541 686					12 541 686

Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE)

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSCPE Plan 2019	31/12/2025
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	02/07/19
Date de la décision d'attribution par le président	31/12/19
Nombre maximum de BSCPE autorisés	986 261
Nombre de BSCPE attribués (1)	383 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	191 750
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-
Point de départ d'exercice des BSCPE (2)	31/12/20
Date d'expiration des BSCPE	31/12/29
Prix d'exercice des BSCPE	1,65 €
Modalités d'exercice	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	65 563
Nombre de BSPCE exercés	9 937
Nombre de BSCPE restant en circulation	308 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	154 000

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux BSPCE dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSCPE Plan 2024	31/12/2025
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	15/06/23
Date de la décision d'attribution par le président	19/01/24
Nombre maximum de BSCPE autorisés	437 000
Nombre de BSCPE attribués (1)	430 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	430 000
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-
Point de départ d'exercice des BSCPE (2)	19/01/25
Date d'expiration des BSCPE	19/01/32
Prix d'exercice des BSCPE	3,30 €
Modalités d'exercice	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	42 000
Nombre de BSPCE exercés	
Nombre de BSCPE restant en circulation	388 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	388 000

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2024, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% à compter du 19/01/2025 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 19/01/2025 jusqu'au 19/01/2032.

Stock-options

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

Stocks-options Plan 2019	Stock-options USA	Stocks-options Singapour
Nombre maximum de stock-options autorisés	986 261	986 261
Nombre de stock-options attribués	237 500	211 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	118 750	105 500
Point de départ d'exercice des stocks options	31-déc.-20	31-déc.-20
Date d'expiration des stocks options	31-déc.-29	31-déc.-29
Prix d'exercice des stocks options	1,65 €	1,65 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés		95 779
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	24 500	36 845
Nombre de stock-options restant en circulation	213 000	78 376
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	106 500	39 188

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux stocks-options dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA), Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) et Broadpeak Video System (Canada) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

Stocks-options Plan 2024	Stock-options USA	Stocks-options Singapour	Stocks-options Canada
Nombre maximum de stock-options autorisés	114 000	49 000	25 000
Nombre de stock-options attribués	114 000	49 000	25 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	114 000	49 000	25 000
Point de départ d'exercice des stocks options	19-janv.-25	19-janv.-25	19-janv.-25
Date d'expiration des stocks options	19-janv.-32	19-janv.-32	19-janv.-32
Prix d'exercice des stocks options	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés			
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	10 000	3 000	0
Nombre de stock-options restant en circulation	104 000	46 000	25 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	104 000	46 000	25 000

Bon de souscription d'actions

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé à des consultants, prestataires et salariés basés en Espagne et au Portugal du Groupe des bons de souscription d'actions dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSA 2024	31/12/2025	31/12/2024
Nombre de BSA souscrits	32 000	32 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	32 000	32 000
Point de départ d'exercice des BSA	19-janv.-25	19-janv.-25
Date d'expiration des BSA	19-janv.-32	19-janv.-32
Prix d'exercice des BSA	3,30 €	3,30 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de BSA exercés		
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés	2 000	2 000
Nombre de BSA restant en circulation	30 000	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	30 000	30 000

(1) Chaque bénéficiaire, après avoir souscrit aux bons à hauteur de 10% du prix de souscription des actions ordinaires, a la possibilité d'exercer ses bons, tant qu'il est présent dans le Groupe, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% à compter du 19/01/2025 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 19/01/2025 jusqu'au 19/01/2032.

5.5.11. Provisions

PROVISIONS	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2025
En K€					
Provisions pour charges	10	-	(10)	-	-
Autres provisions pour risques	-	37	-	-	37
Provisions	10	37	(10)	-	37

Le poste correspondait à la provision pour risque de versement de dommages et intérêt concernant un litige avec un client.

5.5.12. Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2025
En K€					
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établis. de crédit	10 084	441	(1 937)	-	8 587
Autres emprunts et dettes assimilées	839	0	(168)	141	813
Dépôts et cautionnement reçus	47	16			63
Intérêts courus sur emprunts	10	10	(10)	-	10
Concours bancaires courants	0	688	-	-	689
Total Emprunts et dettes financières	10 980	1 155	(2 116)	141	10 162
<i>Dont Crédit-bail</i>	<i>209</i>	<i>441</i>	<i>(148)</i>	<i>-</i>	<i>502</i>

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	31/12/2025	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Emprunts auprès des établis. de crédit	8 587	1 313	5 738	1 537
Autres emprunts et dettes assimilées	813	140	673	
Dépôts et cautionnement reçus	63		63	
Intérêts courus sur emprunt	10	10		
Concours bancaires courants	689	689		
Dettes financières	10 162	2 151	6 474	1 537

Emprunts auprès des établissements de crédit :

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme. Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2025 est le suivant :

Organisme	Objet	Date Octroi	Montant	Taux	Type de taux	Capital Restant dû en euro au 31/12/2025	Dont <1 an En €	Dont de 1 à 5 ans En €	Dont > 5 ans En €
BNP	Prêt MT	21/06/2019	83 333	1,20%	Fixe	9 255	9 255	-	-
CRCA	Prêt MT	20/05/2019	83 000	1,17%	Fixe	12 810	12 339	470	-
BPGO	Prêt MT	30/07/2019	70 000	1,05%	Fixe	11 616	10 304	1 312	-
BPGO	PGE	26/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	168 854	168 854	-	-
CRCA	PGE	15/05/2020	1 600 000	0,25%	Fixe	168 314	168 314	-	-
BNP	PGE	02/06/2020	800 000	-	Fixe	84 456	84 456	-	-
Caisse Epargne	Prêt MT	07/04/2022	150 000	0,70%	Fixe	15 821	15 821	-	-
Arkea	Prêt MT	17/06/2022	500 000	1,72%	Fixe	64 393	64 393	-	-
BPO	Prêt participatif relance (PPR)	12/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	914 063	210 938
Caisse Epargne	Prêt participatif relance (PPR)	06/09/2023	1 125 000	4,80%	Fixe	1 125 000	-	937 500	187 500
CRCA	Prêt participatif relance (PPR)	06/10/2023	1 125 000	5,40%	Fixe	1 125 000	-	843 750	281 250
Arkea	Prêt participatif relance (PPR)	20/10/2023	1 125 000	5,20%	Fixe	1 125 000	-	860 294	264 706
Arkea	Prêt financement de Capex	26/12/2023	1 125 000	4,99%	Fixe	831 428	152 189	679 239	-
BPO	Prêt financement de Capex	04/12/2023	900 000	4,80%	Fixe	565 632	178 872	386 760	-
CRCA	Prêt financement de Capex	14/11/2023	1 000 000	4,80%	Fixe	661 912	122 300	539 612	-
Caisse Epargne	Prêt financement de Capex	06/09/2023	1 125 000	4,65%/4,25%	Fixe	990 849	97 378	434 930	458 542
Total emprunts auprès des établissements de crédit						8 085 341	1 084 476	5 597 930	1 402 935
BPO	Crédit bail	27/07/2023	321 590		Fixe	164 826	97 642	67 184	-
BPO	Crédit bail	07/07/2025	400 000		Fixe	336 895	130 390	206 505	-
Total Crédit Bail						501 721	228 032	273 689	-
BPI	PRDI	17/12/2021	700 000	0,71%	Fixe	525 000	140 000	385 000	-
BPI	Avance remboursable	17/12/2021	46 998			287 779	-	287 779	-
Total autres emprunts et dettes assimilées						812 779	140 000	672 779	-

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

5.5.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

DETTES FOURNISSEURS	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Fournisseurs	7 374	5 628
Total dettes fournisseurs	7 374	5 628

AUTRES DETTES	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales	6 957	6 527
Dettes fiscales	288	397
Produits constatés d'avance	6 317	6 237
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	332	769
Autres dettes	134	161
Total autres dettes	14 028	14 091

ECHEANCIER DES FOURNISSEURS	31/12/2025	< N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Fournisseurs	7 374	7 374	-	-
Total dettes fournisseurs	7 374	7 374	0	0

ECHEANCIER DES AUTRES DETTES	31/12/2025	< N+1	N+2 à N+5	> N+5
En K€				
Dettes sociales	6 957	6 957	-	-
Dettes fiscales	288	288	-	-
Produits constatés d'avance	6 317	6 317	-	-
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	332	332	-	-
Autres dettes	134	134	-	-
Autres autres dettes	14 028	14 028	0	0

La hausse des dettes fournisseurs provient principalement de la hausse des factures non parvenues au 31 décembre 2025 (voir 5.1.3).

Les dettes sociales intègrent :

- les provisions pour congés payés
- les provisions pour bonus
- les dettes auprès des organismes sociaux, dont un échelonnement mis en place avec l'URSSAF sur 2025 concernant les cotisations patronales de mai à novembre 2025.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA collectée pour un montant de 173 K€ au 31 décembre 2025.

Les produits constatés d'avance (6 317 K€) correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement des projets en cours à la date de clôture. Ils correspondent notamment à des prestations de maintenance à hauteur de 5 187 K€ au 31 décembre 2025. Le solde correspond principalement à de fournitures de solutions matérielles et logicielles avec des jalons de facturation anticipés.

5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.6.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

Chiffre d'affaires	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Production vendue de biens	5 235	3 545
Production vendue de services	39 144	35 835
Total Chiffre d'affaires	44 379	39 380

5.6.2. Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Production immobilisée	6 984	7 400
Subventions d'exploitation	34	22
Subvention d'investissement	529	0
Produits de cession d'actifs immobilisés	93	0
Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés	448	535
Autres produits	385	40
Transferts de charges d'exploitation	0	1
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	19	0
Rep./dép. des créances (actif circulant)	75	195
Total autres produits d'exploitation	8 568	8 194

La production immobilisée correspond essentiellement à l'activation des frais de R&D, voir note 5.5.1.

Le Groupe a constaté des gains de change sur ses créances et dettes libellées en devises pour un montant de 448 K€ en 2025 (cf 5.7.5)

Au cours de l'exercice, le Groupe a obtenu deux nouvelles subventions : l'une à la suite du concours i-Nov France 2030 de Bpifrance, et l'autre dans le cadre d'un financement FEDER. Ces subventions d'investissement sont comptabilisées en autres produits au même rythme que les dépenses engagées. (cf 5.3.25)

Les autres produits proviennent principalement des revenus de sous-locations liées au bail consenti pour l'occupation d'une partie des locaux du siège social (cf 5.7.6).

5.6.3. Achats consommés

Achats consommés	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Achat de hardwares	(3 860)	(2 159)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(39)	(23)
Autres achats	(4 907)	(4 734)
Transports sur ventes	(155)	(82)
Achats non stockés de matières et fournitures	(157)	(215)
Total Achats consommés	(9 117)	(7 213)

Les achats consommés représentent 9 117 K€ en 2025 et sont principalement constitués :

- d'achats d'équipements pour 3 860 K€ correspondant aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes, le Groupe ne fabricant pas les équipements livrés à ses clients, en hausse par rapport à 2024 en lien avec l'augmentation de l'activité vente d'équipements.
- en complément des achats, l'impact de la variation des stocks en 2025 est de 39 K€.
- d'autres achats s'élèvent à 4 907 K€, et correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

5.6.4. Charges de personnel

Charges de personnel	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Salaires brutes	(18 292)	(18 797)
Charges sociales	(6 069)	(6 329)
Autres charges de personnel	(430)	(450)
Total Charges de personnel	(24 791)	(25 576)

La baisse des charges de personnel de -785 K€, soit 3 % entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 résulte de l'évolution de l'effectif moyen entre 2024 et 2025.

5.6.5. Autres charges d'exploitation

Charges externes	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Prestations externes France	(2 185)	(3 320)
Prestations externes Hors France	(4 975)	(5 723)
Sous-traitance diverse	(115)	(164)
Locations et charges locatives	(1 834)	(1 852)
Abonnements et maintenance informatique	(586)	(477)
Primes d'assurance	(324)	(375)
Etudes et recherches	(21)	(193)
Personnel mis à disposition	(37)	(104)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(696)	(751)
Commissions sur ventes	(513)	(603)
Publicités	(792)	(660)
Transports	(8)	(1)
Déplacements, missions	(979)	(1 165)
Frais postaux	(111)	(151)
Services bancaires	(111)	(129)
Valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés	(65)	0
Autres charges externes	(534)	(335)
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - Réalisées	(777)	(448)
Total Charges externes	(14 663)	(16 451)

Les autres charges d'exploitation sont de 14 663 K€ en 2025 (soit une baisse de 11% par rapport à 2024) et comprennent essentiellement :

- Les prestations externes qui correspondent aux effectifs de consultants et prestataires non-salariés du Groupe, la baisse de ces postes est liée à la diminution du recours aux prestataires externes en 2025.
 - o Les prestations externes pour 2 185 K€ en France correspondent au recours à des Entreprises de Services du Numérique, principalement pour renforcer les équipes R&D et Support.
 - o Hors France, les prestations externes pour 4 975 K€ correspondent à des consultants qui renforcent la structure au niveau Commerce et Opérations dans les pays où le Groupe n'est pas présent.
 - o Le poste personnel mis à disposition pour 37 K€ correspond aux coûts des VIE (Volontariat international en entreprise) à l'étranger.
- Par ailleurs, les autres postes se décomposent principalement par :
 - o Des déplacements et missions pour 979 K€ qui correspondent aux frais de déplacements à l'international
 - o Des charges de publicité pour 792 K€ comprenant principalement des frais de salon
 - o Des locations et charges locatives pour 1 834 K€
 - o des commissions sur ventes, qui s'établissent à 513 K€ en 2025, en liaison avec les ventes réalisées avec les agents et distributeurs.
 - o des honoraires pour 696 K€ qui correspondent essentiellement aux prestations d'expertises spécifiques (brevets, juridiques, comptables, RH)
 - o des autres charges externes d'un montant de 534 K€ comprenant des abonnements, des frais de formation du personnel, des cotisations diverses. La hausse du poste par rapport à 2024 est liée à l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général, (cf 5.3.4)
 - o des pertes de change sur dettes et créances commerciales libellées en devises pour 775 K€ (cf 5.7.5)

5.6.6. Impôts et taxes

Impôts et taxes	31/12/2025	31/12/2024
En k€		
Impôts et taxes sur rémunérations	(327)	(342)
Autres impôts et taxes	(249)	(277)
Total Impôts et taxes	(576)	(619)

Les autres impôts et taxes correspondent essentiellement à des retenues à la source sur des ventes réalisées à l'étranger pour un montant de 176 K€ au titre de l'exercice 2025.

5.6.7. Indicateurs alternatifs de performance

Marge brute et Marge brute ajustée

Marge brute	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Chiffres d'affaires	44 379	39 380
Production stockée	-	-
Achats consommés	(9 117)	(7 213)
Marge brute	35 262	32 166
Taux de marge brute	79,46%	81,68%
Commissions sur ventes	(513)	(603)
Marge brute ajustée	34 749	31 563
Taux de marge brute ajustée	78,30%	80,15%

EBITDA

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Résultat d'exploitation	(3 141)	(7 900)
Dotations aux Amort./Prov.	6 886	5 556
Valeur nette des prov. pour dép. actif circulant	(39)	(148)
EBITDA	3 705	(2 492)
Taux d'EBITDA	8,35%	-6,33%
Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation	4 153	4 476
EBITDA ajusté	7 859	1 984
Taux d'EBITDA ajusté	17,71%	5,04%

5.6.8. Dotations aux amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Dotations amortissements immobilisations incorporelles	(6 040)	(4 509)
Dotations amortissements immobilisations corporelles	(809)	(1 047)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(55)	(47)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(37)	(10)
Total dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(6 941)	(5 613)

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 941 K€ en 2025, soit +23,7% par rapport à l'exercice 2024. Cette hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de 4 509 K€ en 2024 à 6 040 K€ causés par une hausse des amortissements des frais de développement, qui font suite à la mise en service de projets de R&D capitalisés ;
- des amortissements relatifs aux immobilisations corporelles qui sont passés de 1 047 K€ en 2024 à 809 K€ en 2025, en lien avec la baisse des acquisitions sur l'exercice 2025.
- une dotation aux provisions pour créances clients a été constituée pour 55 K€ tandis qu'une reprise a été constatée pour 75 K€ (cf 5.6.2), soit un produit net de 20 K€ sur l'exercice 2025
- La dotation pour pertes latentes de 37 K€ résulte de la valorisation des dettes et créances en devises (cf 5.3.18)

5.6.9. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Charges d'intérêts	(436)	(437)
Résultat sur change	(174)	154
Autres produits et charges financières	(274)	(254)
Dot / Rep sur provisions financières	(54)	25
Total Résultat Financier	(938)	(511)

Le résultat financier est une perte de 938 K€ en 2025, soit une hausse de 427 K€ par rapport l'exercice 2024.

Cette évolution résulte principalement d'un résultat de change pénalisé par les variations de la parité Euro/USD sur l'exercice 2025 (cf 5.7.5)

Les autres produits et charges financières comprennent de commission d'affacturage pour 119 K€ en 2025 contre 199 K€ en 2024 et 104 K€ d'intérêts sur le financement du CIR 2024 (voir 5.3.16).

Les dotations aux provisions financières de 54 K€ correspondent aux pertes de change sur le dépôt de garantie du factor en USD.

5.6.10. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	0	(28)
Subventions d'investissement virées au résultat	0	116
Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs	0	5
Autres produits (charges) exceptionnel(le)s	(0)	(140)
Total Résultat Exceptionnel	(0)	(47)

Le résultat exceptionnel est nul au titre de l'exercice 2025 en lien avec l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général, (cf 5.3.4).

5.6.11. Impôt

VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
En K€			
Charge / (produit d'impôt courant)	3 968	4 324	(356)
Charge / (produit d'impôt différé)	(115)	110	(225)
Total de l'impôt	3 852	4 434	(582)

VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Différences temporaires	23	150
Retraitements fiscaux et d'harmonisations	39	28
Total Impôts différés nets	63	178
Actifs d'impôts différés	63	178
Passifs d'impôts différés	0	0
Total Impôts différés nets	63	178

PREUVE D'IMPÔT	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Résultat consolidé net d'impôt	(226)	(4 024)
Charge / Produit d'impôt	3 852	4 434
Résultat consolidé avant impôt	(4 079)	(8 458)
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique calculé	1 020	2 114
Impacts		
Incidence de la déduction des frais d'augmentation de capital		
Incidence des autres différences permanentes fiscales	(62)	(56)
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	(1 176)	(2 091)
Crédit d'impôts	4 103	4 431
Incidence des variations de taux d'impôt	(32)	36
Autres		
Total de l'impôt effectif	3 852	4 434

Crédit Impôt :

Le Groupe a déclaré un crédit d'impôt recherche (CIR) et un crédit d'impôt innovation (CII) pour 4 153 K€ en 2025 contre 4 476 K€ en 2024.

Une retenue à la source constituant des crédits d'impôt a été reclassée en comptes d'impôt pour un montant de 50 K€ en 2025.

Déficits reportables :

Les déficits reportables ne sont pas activés par le Groupe. Le solde cumulé des déficits reportables non activés représentent une base de 34 876 K€ au 31 décembre 2025. Ces déficits sont reportables de façon illimitée dans le temps.

5.6.12. Résultat par action

Résultat par action	31/12/2025	31/12/2024
En K€		
Résultat net (en K€)	(226)	(4 024)
Nombre moyen d'actions pondéré	12 541 686	12 541 686
<i>Résultat par action (en €)</i>	<i>(0,0180)</i>	<i>(0,3209)</i>
Nombre moyen d'actions pondéré dilué	13 434 374	13 483 874
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>	<i>(0,0168)</i>	<i>(0,2984)</i>

Le nombre d'instruments dilutifs existants à chaque clôture est le suivant :

Dilution potentielle totale	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'actions composant le capital actuel	12 541 686	12 541 686
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSCPE 2019 et 2024	542 000	591 500
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stocks-options (Plan US, Singapour, Canada de 2019 et 2024)	320 688	320 688
Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des BSA du plan de 2024	30 000	30 000
Nombre total d'actions susceptibles d'être créées	892 688	942 188
Nb d'actions composant le capital dilué	13 434 374	13 483 874
% dilution potentielle (base capital actuel)	7,12%	7,51%
% dilution potentielle (base capital dilué)	6,64%	6,99%

5.7. AUTRES INFORMATIONS

5.7.1. Effectifs

EFFECTIF PAR CATEGORIE	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	207	216
Agents de maîtrise		
Employés	5	6
Ouvrier		
Total de l'effectif	212	222

En complément des effectifs salariés, le groupe compte 70 prestataires externes au 31 décembre 2025, contre 74 au 31 décembre 2024.

5.7.2. Transactions avec les parties liées

Hors rémunération des dirigeants, les transactions conclues avec des parties liées correspondent à des prestations ou loyers facturés par des Sociétés immobilières détenues par les actionnaires et/ou dirigeants du Groupe, à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations.

5.7.3. Rémunération des dirigeants

Rémunérations des dirigeants	31/12/2025	31/12/2024
Jacques Le Mancq - Président Directeur Général		
Rémunération fixe	126 573	126 573
Rémunération variable annuelle	28 393	0
Rémunérations variables pluriannuelles	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	n/a	n/a
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a
Avantages en nature	n/a	n/a

5.7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

(En millier d'euros)		Deloitte & Associés	Geirec	Total
31/12/2025	Certification des comptes	43	22	65
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			0
31/12/2024	Certification des comptes	118	23	141
	Services autres que la certifications des comptes (SACC)			

5.7.5. Stratégie de couverture de change

En 2025, le Groupe réalise près de la moitié de ses ventes en USD. Son chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de la parité Euro/USD. Ainsi, toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

Par ailleurs de l'ordre de 24% des charges du Groupe sont libellée en USD au cours de l'exercice 2025.

Le Groupe a ponctuellement réalisé des opérations de couverture de change mais n'a pas mis en place de couverture systématique en considérant notamment que son exposition aux devises étrangères est partiellement compensée entre ses ventes et achats en devises étrangères. L'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de -537 K€ au titre de 2025.

Incidence nette des gains et pertes de change sur le résultat avant impôts	31/12/2025	31/12/2024
Reprise / provisions d'exploitation		
Gains de change/ opérations courantes - réalisés	448	535
Pertes de change / opératons courantes - réalisées	(775)	(448)
Dot° prov pour risques et charges	(37)	
Impact net / résultat d'exploitation en K€	(364)	87
Résultat sur change	(173)	154
Dot° / Repr sur provisions financières	0	25
Impact net / résultat financier en K€	(173)	179
Impact net / résultat avant impôts en K€	(537)	266

5.7.6. Engagements hors-bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2025 de 1 228 K€, intérêts courus inclus.

Engagements financiers

Engagements reçus

Aucun engagement reçu au 31/12/2025.

Engagements donnés

Le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 984 K€ dont 4 036 K€ non échu.

Engagements de location simple

En K€	Total restant dû au 31/12/2025	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements de location simple	13 514	1 351	6 757	5 406

Le groupe déménagé son siège social fin janvier 2024. Un bail ferme de 12 ans a été conclu dans ce cadre en décembre 2021 une superficie de 6 092 m² à comparer à une superficie occupée de 2 511 m² au 31 décembre 2023. Une partie de ces surfaces (à hauteur de 839 m²) fait l'objet d'une sous location à quatre entreprises depuis le dernier trimestre 2024.

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle avec les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3.80%,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 2% par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 47.15% pour les cadres ; 33.6% pour les non-cadres

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 1 052 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 223 K€ au 31 décembre 2024.



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2025**



BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés
35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Geirec

276, rue de Chateaugiron

35063 Rennes Cedex

S.A.S. au capital de 385 600€

428 929 517 RCS Rennes

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés

35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société BROADPEAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BROADPEAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de frais de recherche et développement, telles que décrites en notes « 5.3.8. Immobilisations incorporelles » et « 5.5.1. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur actuelle. Nous avons également vérifié les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rennes, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

GEIREC

Deloitte & Associés

Anthony ROUSSEAU

Guillaume RADIGUE



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



États financiers 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BROADPEAK

3771 BOULEVARD DES ALLIES
35510 CESSON-SEVIGNE

SIREN : 524.473.063

Forme juridique : SA

N° TVA : FR49524473063



Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	25 435 845	15 190 591	10 245 254	9 780 238
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiqu...	1 916 117	1 456 155	459 962	504 680
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	37 825	37 014	812	812
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	7 798 698		7 798 698	7 199 389
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	175 793	175 195	599	39 422
Autres immobilisations corporelles	5 891 046	2 820 400	3 070 646	3 557 415
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 855		4 855	9 719
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	64 770		64 770	64 770
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	109 924		109 924	66 498
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 423 844	101 541	1 322 303	1 390 541
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	42 858 719	19 780 895	23 077 824	22 613 482
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	55 358		55 358	83 518
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	247 508		247 508	215 704
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 441 753	402 379	15 039 374	15 241 348
Autres créances	6 748 139		6 748 139	6 983 465
Charges constatées d'avance	633 331		633 331	807 862
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 447 256		4 447 256	4 016 187
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	27 573 344	402 379	27 170 965	27 348 083
Frais d'émission des emprunts (V)	19 825		19 825	19 825
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)	369 069		369 069	257 899
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	70 820 957	20 183 274	50 637 683	50 239 290

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	250 834	250 834
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 945 094	20 945 094
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	24 993	24 993
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		1 273 246
Report à nouveau	-3 171 873	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-279 987	-4 445 118
Subventions d'investissement	66 777	228 893
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	17 835 839	18 277 942
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	287 779	146 288
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	287 779	146 288
Provisions pour risques	36 910	
Provisions pour charges		10 000
TOTAL PROVISIONS (II)	36 910	10 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 784 152	9 885 540
Emprunts et dettes financières diverses	588 036	740 157
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 753 901	8 177 915
Dettes fiscales et sociales	6 684 099	5 950 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 765	52 519
Produits constatés d'avance	6 310 043	6 229 337
TOTAL DETTES (III)	32 144 997	31 035 827
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)	332 158	769 233
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	50 637 683	50 239 290

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens	5 234 810	3 544 934
Production vendue de services	39 143 724	35 834 765
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	44 378 534	39 379 698
Production stockée		
Production immobilisée	6 983 550	7 400 366
Subventions	563 714	22 440
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	94 578	196 198
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	492 881	
Autres produits	814 363	606 073
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	53 327 621	47 604 776
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 353 913	2 220 347
Variation de stocks	38 534	23 044
Autres achats et charges externes	25 825 567	28 419 091
Impôts, taxes, et versements assimilés	575 822	619 161
Salaires	13 189 285	13 051 536
Cotisations sociales	6 021 639	5 819 639
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 669 946	5 233 083
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	55 173	47 077
Dotations aux provisions	36 910	10 000
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	65 116	
Autres charges	1 023 120	452 735
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	56 855 025	55 895 713
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 527 404	-8 290 936
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	82 729	30 202
Reprises sur dépréciations et provisions	2 697	25 334
Différences positives de change	-45 180	144 696
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	40 245	200 231
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	56 515	
Intérêts et charges assimilées	710 932	703 083
Différences négatives de change	128 466	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		

Postes	2025	2024
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	895 913	703 083
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-855 668	-502 852
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-4 383 072	-8 793 788
Produits exceptionnels (VII)		169 921
Charges exceptionnelles (VIII)		222 096
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-52 175
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-4 103 085	-4 400 845
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	53 367 866	47 974 928
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	53 647 853	52 420 047
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-279 987	-4 445 118

Annexe



Préambule

Événements significatifs

Autres informations significatives

Croissance du CA

Au 31 décembre 2025, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 44,4 M€, en hausse de 12,7 % sur un an, poursuivant ainsi sa dynamique de croissance. Cette progression est notamment liée à l'augmentation des revenus récurrents Maintenance & SaaS, portée par l'offre Broadpeak.io, dont le portefeuille s'est enrichi de 41 nouveaux clients en 2025.

Evolution du cours du dollar :

La baisse du cours du dollar a un impact négatif sur les ventes, partiellement compensé par un effet positif sur les achats en dollars. Sur l'exercice 2025, l'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de -537 K€ contre un gain 266 K€ sur l'exercice 2024 .

Par ailleurs, la société est peu impactée par l'augmentation des droits de douanes aux USA.

Événements post-clôture

Sans impact :

Hausse des prix des équipements informatiques

Depuis la date de clôture, les équipements informatiques connaissent une hausse des prix, en particulier les serveurs et les composants mémoire, en raison de l'intensification de la demande liée au développement de l'intelligence artificielle. Compte tenu des délais de mise à disposition relativement courts de ces équipements, en surveillant l'évolution des prix de ces composants et en limitant les conditions et la durée de ses offres le Groupe est en mesure de répercuter ces augmentations tarifaires auprès de ses clients, limitant ainsi leur impact financier.

Guerre au Moyen-Orient

Des tensions géopolitiques et événements récents ont affecté la région du Moyen Orient. À la date d'arrêté des comptes, la Groupe a analysé les conséquences potentielles de cette situation sur son activité, ses approvisionnements, ses relations commerciales ainsi que sur sa situation financière. Dans la mesure où son chiffre d'affaires dans cette zone est limité, qu'elle ne s'approvisionne dans aucun des pays concernés, ces événements n'ont pas d'impact direct sur l'activité du Groupe. Le groupe continuera néanmoins de suivre attentivement l'évolution du contexte international et d'en évaluer les éventuelles répercussions futures.

Crédit d'impôt recherche (2024) :

A la date de clôture, la demande de remboursement du CIR 2024 est toujours en cours d'instruction auprès de l'administration fiscale pour un montant de 4.5 M€. La société a bénéficié d'un financement partiel de cette créance sous forme de cession Daily à hauteur de 3.6 M€.

Face à l'allongement du délai de remboursement du CIR par l'administration fiscale, la société travaille à la mise en place de solutions de financements bancaires supplémentaires afin de compléter le financement de son activité. La direction estime que les financements nécessaires seront obtenus et qu'à défaut elle pourra avoir recours à des financements alternatifs. Sur cette base, la Direction a estimé qu'il était approprié d'arrêter les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **BROADPEAK** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général, est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie notamment la présentation et la nomenclature de certains postes du plan de comptes des sociétés françaises. En conséquence, il impacte également la présentation des états financiers, notamment en ce qui concerne la comparabilité des informations entre exercices.

L'application du règlement n°2022-06 a eu pour conséquence les impacts suivants sur le compte de résultat 2025 :

- + 529 K€ de subvention d'investissement virées au résultat d'exploitation. Cet élément était auparavant comptabilisé en résultat exceptionnel (116 K€ au 31/12/2024).
- +28 K€ de plus-value de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisée en résultat d'exploitation. Cet élément était auparavant comptabilisé en résultat exceptionnel (-28 K€ au 31/12/2024).

Continuité d'exploitation :

Les comptes sociaux de Broadpeak ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 14 avril 2026 en application du principe continuité d'exploitation dans le contexte décrit en note "Crédit d'impôt recherche 2024" de la section "Événements post-clôture".

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Logiciels :

Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans.

Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Catégories d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à générer des avantages économiques futurs
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur des projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

Ces frais sont amortis en linéaire sur la durée de 3 à 5 ans.

Test de dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du premier entré, premier sorti.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques. Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 31/12/2025.

Mobilisations de créances

Au cours de l'exercice 2025, la société utilise différents types de mobilisations de créances :

- Avance en devise (AED)
- Affacturage
- Cession de créances Dailly

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires. Les lignes de AED s'élèvent à 0,7 M€ au 31 décembre 2025.

S'agissant du contrat d'affacturage, les créances cédées au Factor sont sorties du Bilan pour leur valeur nominale car il s'agit d'une cession sans recours. La trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en disponibilités, la retenue de garantie figure en immobilisations financières et les créances cédées non-financées en débiteurs divers. Le solde des créances cédées au factor s'élève à 4,9 M€ au 31 décembre 2025.

La société a eu recours à la cession de créances Dailly pour une partie de sa créance issue du crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2024, cette dernière est toujours en cours au 31 décembre 2025.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. La trésorerie active est composée des comptes bancaires, immédiatement disponibles. La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

Instruments dérivés de change

La société utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers.

Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. En revanche, à la clôture, dès que la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

La société ne présente pas d'instruments de dérivés de change en cours au 31 décembre 2025.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- La société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- La société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en autres produits au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

Emprunts et dettes financières diverses

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

Engagements de retraite

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle.

Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en " Production immobilisée ".

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming video et de contenus numériques, d'équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming video et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

Contrats à éléments multiples :

La société est amenée à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

Licences de propriété intellectuelle :

La société commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée (licence statique). Ces licences bénéficient uniquement de mises à jour correctives. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

Vente d'équipements :

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

Prestations de services :

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par la société.

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2 alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG).

Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés.

Pour cela, la société établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total des coûts prévisionnel d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Contrats de maintenance

Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

Information additionnelles

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Rubriques	Informations
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en temps qu'entité filiale	
Nom	SA BROADEAK 3771 BOULEVARD DES
Siège	ALLIES 35510 CESSON-SEVIGNE
N° d'identification si entité française	524473063
Lieu où les états financiers consolidés peuvent être obtenus	CESSON-SEVIGNÉ - Siège social

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	19 090 543	6 345 302		25 435 845
Concessions, brevets & licences	1 801 358	120 420	5 661	1 916 117
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	37 825			37 825
Immo. en cours, avances et acomptes	7 199 389	6 944 611	6 345 302	7 798 698
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	175 793			175 793
Autres immobilisations corporelles	5 793 764	168 046	70 764	5 891 046
Immo. en cours, avances et acomptes	9 719		4 864	4 855
Immobilisations financières				
Participations	64 770			64 770
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	66 498	392 901	349 474	109 924
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 438 264	2 158 854	2 173 274	1 423 844
TOTAL	35 677 924	16 130 133	8 949 339	42 858 719

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les frais de développement de projets non achevés à la date du 31 décembre 2025 et comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 7 799 K€ seront amortis comptablement via un compte de dotation d'exploitation à compter de la date d'achèvement du projet sur la durée de commercialisation prévisionnelle des produits issus de ces projets.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, les immobilisations en cours ont augmenté de 6 945 K€ et les immobilisations mises en services s'élèvent à 6 345 K€ courant 2025.

Les amortissements économiques comptabilisés sur la période ressortent à 5 880 K€.

Les immobilisations financières intègrent les éléments relatifs au contrat de liquidités : 39K Euros en compte espèces et 103K Euros correspondant à 47 627 titres auto détenus.

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			9 310 306	5 880 285		15 190 591
Concessions, brevets & licences			1 296 678	159 995	518	1 456 155
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			37 014			37 014
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			136 372	38 823		175 195
Autres immobilisations corporelles			2 236 350	594 837	10 786	2 820 400
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			13 016 718	6 673 940	11 304	19 679 354

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 723	56 515	2 697	101 541
Stocks et en-cours				
Matières premières	19 396		19 396	
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	412 388	55 173	65 182	402 379
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	479 507	111 687	87 275	503 920

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques (en €)	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
BROADPEAK ASIA PACIFIC	892 226	100,00	60 156	60 156	
BROADPEAK VIDEO SYSTEMS	1 072 543	100,00	4 549	4 549	
BROADPEAK CANADA	29 135	100,00	64	64	
TOTAL DES FILIALES (A)	1 993 904	300,00	64 769	64 769	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au \$A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	1 993 904	300,00	64 769	64 769	

Rubriques (en €)	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
BROADPEAK ASIA PACIFIC		3 131 347	132 573	
BROADPEAK VIDEO SYSTEMS		4 399 272	105 634	
BROADPEAK CANADA		861 019	29 602	
TOTAL DES FILIALES (A)		8 391 638	267 809	
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au \$A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au \$A				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)		8 391 638	267 809	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 423 844	1 423 844		
Clients douteux	312 861	312 861		
Autres créances clients	15 130 669	15 130 669		
Personnel et comptes rattachés	809	809		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	20 112	20 112		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	5 053 195	5 053 195		
TVA	676 641	676 641		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	997 382	966 717	30 665	
Charges constatées d'avance	633 331	633 331		
TOTAL	24 248 845	24 218 180	30 665	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	633 331	
TOTAL	633 331	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	12 541 686	0,02
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	12 541 686	0,02

Actions propres, parts bénéficiaires :
L'entité détient 0,37% de ses propres actions.

Capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	250 834				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	20 945 094				
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	24 993				
Autres réserves	1 273 246	- 1 273 246			
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur		- 3 171 873			
Dividendes					
Résultat de l'exercice	- 4 445 118	4 445 118			
Subventions d'investissement	228 893				
Provisions réglementées					
TOTAL	18 277 942				

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			250 834
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			20 945 094
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			24 993
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			
Report à nouveau débiteur			- 3 171 873
Dividendes			
Résultat de l'exercice	- 278 210		- 278 210
Subventions d'investissement		- 162 116	66 777
Provisions réglementées			
TOTAL	- 278 210	- 162 116	17 837 616

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société s'élève à 250 833,72 € décomposé en 12 541 686 titres d'une valeur nominale de 0.02 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE) :

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSCPE Plan 2019	31/12/2025
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	02/07/19
Date de la décision d'attribution par le président	31/12/19
Nombre maximum de BSCPE autorisés	986 261
Nombre de BSCPE attribués (1)	383 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	191 750
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-
Point de départ d'exercice des BSCPE (2)	31/12/20
Date d'expiration des BSCPE	31/12/29
Prix d'exercice des BSCPE	1,65 €
Modalités d'exercice	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	65 563
Nombre de BSCPE exercés	9 937
Nombre de BSCPE restant en circulation	308 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	154 000

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux BSPCE dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé aux salariés de la société les BSCPE dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSCPE Plan 2024	31/12/2025
Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSCPE	15/06/23
Date de la décision d'attribution par le président	19/01/24
Nombre maximum de BSCPE autorisés	437 000
Nombre de BSCPE attribués (1)	430 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	430 000
dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	-
Point de départ d'exercice des BSCPE (2)	19/01/25
Date d'expiration des BSCPE	19/01/32
Prix d'exercice des BSCPE	3,30 €
Modalités d'exercice	(1)
Nombre cumulé de BSCPE caducs ou annulés	42 000
Nombre de BSPCE exercés	
Nombre de BSCPE restant en circulation	388 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	388 000

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2024, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% à compter du 19/01/2025 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 19/01/2025 jusqu'au 19/01/2032.

Stock-options :

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

Stocks-options Plan 2019	Stock-options USA	Stocks-options Singapour
Nombre maximum de stock-options autorisés	986 261	986 261
Nombre de stock-options attribués	237 500	211 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	118 750	105 500
Point de départ d'exercice des stocks options	31-déc.-20	31-déc.-20
Date d'expiration des stocks options	31-déc.-29	31-déc.-29
Prix d'exercice des stocks options	1,65 €	1,65 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés		95 779
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	24 500	36 845
Nombre de stock-options restant en circulation	213 000	78 376
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	106 500	39 188

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'assemblée générale du 8 avril 2022, il a été procédé à un regroupement d'actions : chaque action d'une valeur nominative de 0,01 € a été regroupée par 2. La valeur nominale est passée à 0,02 €. Ce regroupement s'applique de fait aux stocks-options dont le nombre d'actions pouvant être souscrites a été divisé par 2 et le prix d'exercice multiplié par 2.

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA), Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) et Broadpeak Video System (Canada) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

Stocks-options Plan 2024	Stock-options USA	Stocks-options Singapour	Stocks-options Canada
Nombre maximum de stock-options autorisés	114 000	49 000	25 000
Nombre de stock-options attribués	114 000	49 000	25 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	114 000	49 000	25 000
Point de départ d'exercice des stocks options	19-janv.-25	19-janv.-25	19-janv.-25
Date d'expiration des stocks options	19-janv.-32	19-janv.-32	19-janv.-32
Prix d'exercice des stocks options	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)	(1)
Nombre de stock-options exercés			
Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés	16 000	3 000	0
Nombre de stock-options restant en circulation	98 000	46 000	25 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	98 000	46 000	25 000

Bon de souscription d'actions :

L'Assemblée générale du 15 juin 2023 a accordé à des consultants, prestataires et salariés basés en Espagne et au Portugal du Groupe des bons de souscription d'actions dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

BSA 2024	31/12/2025	31/12/2024
Nombre de BSA souscrits	32 000	32 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	32 000	32 000
Point de départ d'exercice des BSA	19-janv.-25	19-janv.-25
Date d'expiration des BSA	19-janv.-32	19-janv.-32
Prix d'exercice des BSA	3,30 €	3,30 €
Modalité d'exercice	(1)	(1)
Nombre de BSA exercés		
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés	2 000	2 000
Nombre de BSA restant en circulation	30 000	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	30 000	30 000

(1) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Provisions (en K€)

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques		37			37
Provisions pour charges	10		10		
TOTAL	10	37	10		37

Précisions sur les dettes (en K€)

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	8 784	1 783	5 598	1 403
Emprunts et dettes financières divers	876	140	673	63
Fournisseurs et comptes rattachés	9 754	9 754		
Personnel et comptes rattachés	2 674	2 674		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	3 695	3 695		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	176	176		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	139	139		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	25	25		
Produits constatés d'avance	6 310	6 310		
TOTAL	32 433	24 696	6 271	1 466
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 968			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	-			

Précisions sur certains postes de passif (en K€)

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-6 310	
TOTAL	-6 310	

Informations relatives au compte de résultat (en K€)

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	10	
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 497	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	2 662	
Personnel - Autres charges à payer	11	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 237	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	115	
État - Charges à payer	77	
Divers - Charges à payer	6	
TOTAL	7 615	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	9 176	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	20	
Fournisseurs - RRR à obtenir	172	
Divers - Produits à recevoir	1	
TOTAL	9 369	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	43	22
Afférents aux services autres		
TOTAL	43	22

Ventilation du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
France	3 902	3 443
EMEA hors France	22 646	16 471
Amérique du Nord et Latine	13 438	15 751
Asie pacifique	4 393	3 715
Total	44 379	39 380

Fiscalité

Crédit d'impôts

Crédit d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	4 153 413
Autres crédits d'impôt	
TOTAL	4 153 413

Transactions non conclues aux conditions normales de marché

Opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées au cours de l'exercice	Autres informations
-------------------------------	---	---	---------------------

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celle du marché n'a été conclue avec une partie.

Opérations et engagements hors bilan

Engagements de crédit bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture	Prix d'achat résiduel
Terrain		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillages	501 721	
Autres		
TOTAL	501 721	

Engagements donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçu
Engagements de location simple	13 514	
Engagements assortis de sûretés réelles	1 228	
Engagements retraite	1 052	
Autre engagement - Créances cédées au Factor	4 984	

Les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle avec les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3.80%,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 2% par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2018-2020) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 47% pour les cadres ; 40% pour les non-cadres

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 1 052 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 223 K€ au 31 décembre 2024.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	179
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5
Cadres et ingénieurs	
TOTAL	184



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2025**



BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés

35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Geirec

276, rue de Chateaugiron

35063 Rennes Cedex

S.A.S. au capital de 385 600€

428 929 517 RCS Rennes

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BROADPEAK

Société anonyme

3771 Boulevard des Alliés

35510 CESSON SEVIGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société BROADPEAK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BROADPEAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Frais de recherche et développement

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de frais de recherche et développement, telles que décrites en note « Frais de Recherche et Développement » de l'annexe aux comptes, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la détermination de leur valeur actuelle. Nous avons également vérifié les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

GEIREC

Deloitte & Associés

Anthony ROUSSEAU

Guillaume RADIGUE